



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Première Commission

11^e séance plénière

Vendredi 14 octobre 2016, à 15 heures

New York

Président : M. Boukadoum (Algérie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat thématique sur des questions précises et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au programme de travail, la Commission entendra d'abord un exposé du Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, S. E. M. Thani Thongphakdi, Ambassadeur et Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail à composition non limitée figure dans le document A/71/371. À la suite de la déclaration du Président du Groupe de travail à composition non limitée, la Commission passera à un cadre informel de discussion permettant aux délégations de poser des questions. Par la suite, la Commission continuera d'écouter les déclarations sur le groupe de questions sur les armes nucléaires.

Avant de céder la parole à l'Ambassadeur Thongphakdi, je voudrais exprimer, au nom de la

Première Commission, de toutes les délégations et de la présidence, mes sincères condoléances et celles de la Commission à la famille royale, au Gouvernement et au peuple thaïlandais à la suite de la disparition du Roi Bhumibol Adulyadej. Sa Majesté était très respectée par la communauté internationale et nous nous joignons à la plénière de l'Assemblée générale pour lui rendre hommage et saluer ses nombreuses réalisations remarquables.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Thongphakdi.

M. Thongphakdi (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de son aimable geste. J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, publié sous la cote A/71/371. Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des États, des organisations internationales, des institutions universitaires et des membres de la société civile qui ont participé au Groupe de travail. Je crois que les discussions ont été franches et interactives et qu'elles ont également été profondément enrichies par la participation des experts.

En tant que Président, j'ai fait tous les efforts possibles pour que les travaux du Groupe de travail se fassent de manière ouverte, inclusive et transparente, en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



consultant toutes les parties prenantes, y compris les délégations qui n'ont pas participé aux réunions du Groupe de travail. De cette façon, j'ai essayé de tenir tous les États et les organisations internationales et non gouvernementales concernées informés des travaux du Groupe de travail.

Le rapport du Groupe de travail se veut une réflexion juste et équilibrée du large éventail de points de vue et de propositions exprimés. Il identifie des domaines importants de convergence tout en résumant de manière factuelle et proportionnée toutes les idées importantes soulevées au cours des sessions de fond.

Le chapitre IV du rapport du Groupe de travail traite du débat de fond et s'articule autour du mandat confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/33.

La section A est consacrée à l'échange de vues général. Il est à noter qu'une profonde préoccupation sous-tendait les délibérations sur la menace pour l'humanité posée par l'existence d'armes nucléaires et les conséquences humanitaires catastrophiques d'une explosion d'armes nucléaires. Le risque de ces conséquences humanitaires catastrophiques persistera tant qu'il y aura des armes nucléaires. La prise de conscience accrue des incidences humanitaires des armes nucléaires et les exposés bien documentés en la matière ont contraint les États à prendre des mesures urgentes et nécessaires pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Le Groupe de travail a également réaffirmé la nécessité pour tous les États de se conformer en tout temps au droit international applicable, y compris au droit international humanitaire. La section A reflète également les différentes positions concernant l'état actuel du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire, la notion de *vide juridique* dans le cadre international actuel pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires et la pertinence de la situation actuelle en matière de sécurité internationale et l'environnement géopolitique.

La section B traite des questions énoncées au paragraphe 2 de la résolution 70/33 et examine les mesures juridiques concrètes et efficaces, dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Il décrit les principales approches qui ont été envisagées pour atteindre cet objectif, notamment la recherche d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires et conduisant à leur élimination totale; l'adoption d'une convention globale sur les armes nucléaires qui établirait des obligations

générales, des interdictions et des modalités pratiques pour la réalisation d'un désarmement nucléaire irréversible, vérifiable et assorti de délais; et un accord-cadre qui comprendrait soit un ensemble d'instruments se renforçant mutuellement et prévoyant la mise en œuvre progressive de divers aspects du processus de désarmement nucléaire, soit une approche hybride ou encore une approche progressive soulignant l'importance du dispositif déjà en place au niveau mondial, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et consistant en l'élaboration à la fois parallèle et simultanée de mesures juridiques et non juridiques efficaces.

Plusieurs participants ont fait observer que certaines de ces formules se recoupaient en partie, qu'elles n'étaient pas nécessairement incompatibles et qu'elles pouvaient apporter différentes contributions au désarmement nucléaire. Il est important de noter que le Groupe de travail a affirmé que l'élaboration de mesures juridiques efficaces en faveur du désarmement nucléaire devait avoir pour seul but de renforcer le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire et d'appliquer l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et que de telles mesures devraient compléter et renforcer ledit traité.

La section C aborde les autres mesures pouvant contribuer à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment, premièrement, les mesures de transparence liées aux risques associés aux armes nucléaires existantes, dont, entre autres, la communication régulière des informations normalisées portant sur le nombre, le type et l'état des têtes nucléaires en leur possession ou sur leur territoire, et les mesures prises pour réduire les risques et celles visant à mettre hors d'état d'alerte ou à réduire l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires; deuxièmement, les mesures prises pour réduire et éliminer le risque d'utilisation involontaire, non autorisée ou accidentelle d'armes nucléaires, telles que les mesures concrètes pour réduire le nombre d'armes nucléaires déployées et non déployées, réduire le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité et assurer la protection des systèmes de commandement et de contrôle des armes nucléaires contre les menaces d'attaque électronique; et troisièmement, des mesures supplémentaires visant à mieux faire connaître et comprendre la complexité et l'interdépendance des conséquences humanitaires très diverses qui résulteraient d'une explosion nucléaire. Ces mesures consisteraient entre autres à promouvoir

l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération; à inclure dans les manuels d'histoire des informations sur les largages de bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki et sur les conséquences des essais nucléaires, y compris dans le Pacifique Sud et ailleurs; à encourager les initiatives visant à faire mieux connaître au niveau local les conséquences de l'emploi des armes nucléaires dans tous les pays et auprès de toutes les générations, notamment dans des domaines interdépendants tels que le développement durable, l'environnement, les changements climatiques, la protection du patrimoine culturel, les droits de l'homme, l'action humanitaire, les droits de l'enfant, la santé publique et les questions de genre; et à mettre tout particulièrement l'accent sur l'impact extraordinaire des armes nucléaires sur la santé des femmes et des filles.

D'autres suggestions ont également été faites, notamment celles de reprendre immédiatement les travaux de fond à la Conférence du désarmement en arrêtant un programme de travail complet et équilibré; d'aider à créer des conditions propices à de nouvelles réductions importantes des arsenaux nucléaires, y compris par des mesures visant à réduire l'hostilité et à atténuer les tensions entre les États, en particulier entre ceux qui possèdent des armes nucléaires; de renforcer les zones exemptes d'armes nucléaires et d'en créer de nouvelles, en priorité au Moyen-Orient, notamment, grâce à la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen du TNP de 1995; et de mettre fin à tous efforts visant à perfectionner et moderniser les armes nucléaires existantes de manière à entraîner la création de nouvelles capacités militaires ou à permettre de nouvelles missions militaires.

Les exemples que j'ai donnés ne sont que des indications des diverses suggestions faites par différents États sur les questions énoncées au paragraphe 3 de la résolution 70/33, qui sont énumérées dans cette section.

Le chapitre V porte sur les conclusions et recommandations adoptées par le Groupe de travail. Le Groupe de travail a souligné que des efforts supplémentaires pouvaient et devaient être faits pour élaborer des mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Il a réaffirmé l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des engagements qui y sont énoncés. Il a en outre estimé que la recherche de telles mesures, dispositions et normes devait compléter et renforcer le régime du désarmement

nucléaire et de la non-prolifération, y compris les trois piliers du Traité.

Le Groupe de travail a recommandé, avec le soutien d'un grand nombre de pays, la convocation en 2017 par l'Assemblée générale d'une conférence ouverte à tous les États et à laquelle participeraient et contribueraient les organisations internationales et la société civile, afin de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires de manière à aboutir à leur totale élimination. Le Groupe de travail a signalé que certains États ne souscrivaient pas à cette idée et qu'ils avaient recommandé de veiller à ce que tout processus visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire réponde aux préoccupations en matière de sécurité aux niveaux national, international et collectif. Le Groupe de travail s'est par ailleurs déclaré favorable à la recherche, parallèle et simultanée, de mesures juridiques et non juridiques efficaces visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le Groupe de travail a néanmoins pris acte des vues exprimées à l'appui d'autres approches.

Le Groupe de travail a également recommandé aux États d'envisager de mettre en œuvre, selon qu'il conviendrait, les diverses mesures proposées dans son rapport qui pourraient contribuer à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment celles suggérées dans le contexte du paragraphe 3 de la résolution 70/33.

Les travaux du Groupe de travail n'ont pas eu lieu dans le vide, mais sont en fait intervenus près de 40 ans après que l'Assemblée générale, réunie dans le cadre de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a approuvé un programme d'action ayant fait du désarmement nucléaire la priorité absolue. Il y a maintenant 20 ans que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement n'a pas mené de négociations multilatérales sur un instrument juridiquement contraignant relatif au désarmement nucléaire. Dans ce contexte, j'espère sincèrement que les travaux du Groupe de travail à composition non limitée, tels que reflétés dans son rapport, contribueront à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire devant conduire à la réalisation de notre objectif commun, un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour que les délégations puissent avoir un échange interactif sous forme de

questions-réponses, dans un cadre informel, au sujet de la présentation que nous venons d'entendre.

La séance, suspendue à 15 h 20, est reprise à 15 h 35.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux orateurs restants sur le groupe de questions relatif aux armes nucléaires.

Je prie une fois de plus les orateurs de bien vouloir respecter le délai de cinq minutes pour les déclarations faites à titre national et de sept minutes pour les déclarations prononcées au nom d'un groupe. Le signal sonore est toujours en place; il a été installé pour rappeler aux délégations que leur temps de parole est écoulé.

M^{me} Yparraguirre (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon pays, les Philippines.

Pour commencer, je tiens à présenter, au nom de la communauté de l'ASEAN, nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple thaïlandais suite au décès de S. M. le Roi de Thaïlande. Un grand homme d'État nous a quittés. Il était un monarque d'une intégrité indéfectible, humble en toutes circonstances et profondément attaché à son peuple. Nous prions pour le repos éternel de Sa Majesté.

Nous remercions le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et les autres hauts fonctionnaires des exposés complets et instructifs qu'ils ont faits le 13 octobre (voir A/C.1/71/PV.10) sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et le rôle des organisations internationales dont les mandats sont dans ce domaine.

Depuis le jour où l'ONU a été créée, les États Membres se sont exprimés sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, les menaces que les arsenaux nucléaires représentent pour l'existence même de la race humaine, la volonté écrasante de la communauté internationale d'éliminer ces armes et les obstacles qui subsistent pour atteindre cet objectif. C'est dans ce contexte que l'ASEAN réaffirme son ferme attachement à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes

intimement convaincus que le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires sont la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.

L'ASEAN se félicite de la conduite et du résultat des travaux du Groupe de travail à composition non limitée dans le cadre des réunions tenues à Genève au début de cette année et félicite l'Ambassadeur Thani Thongphakdi, Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de sa présidence compétente et équilibrée. Vu l'absence de progrès dans les négociations sur le désarmement nucléaire ces dernières années, le Groupe de travail offre à la communauté internationale une occasion sans précédent d'insuffler un nouvel élan aux discussions afin de franchir les étapes critiques qui permettront de faire avancer le programme de désarmement nucléaire. Dans ce contexte, l'ASEAN appuie l'appel en faveur de la convocation en 2017 d'une conférence ouverte à tous les États, avec la participation d'organisations internationales et de la société civile, en vue de négocier un instrument international juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires et conduisant à leur élimination totale.

L'ASEAN réaffirme sa volonté de jouer son rôle dans le renforcement du mécanisme pour le désarmement nucléaire. L'Engagement humanitaire englobe les principes qui sous-tendent notre objectif commun de parvenir à une option zéro en matière d'armement nucléaire, laquelle contribuera à la sécurité collective de la race humaine. Nous continuons de reconnaître le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération et attendons avec intérêt de le renforcer plus encore l'année prochaine, en préparation du prochain cycle d'examen du TNP. Nous appelons tous les États parties au TNP à renouveler leur engagement en faveur de l'application immédiate et intégrale des obligations existantes en vertu de l'article VI du Traité.

L'ASEAN reconnaît également le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) comme un pilier fondamental du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous nous félicitons de la ratification du TICE par l'Angola, le Swaziland et le Myanmar, ce qui constitue autant d'étapes importantes vers l'objectif commun d'une adhésion universelle. Nous nous associons à l'appel lancé aux États visés à l'annexe 2 pour qu'ils signent et

ratifient le Traité dès que possible afin de réaliser enfin son entrée en vigueur.

C'est pourquoi l'ASEAN est préoccupée par la déclaration conjointe sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires faite par les États dotés de l'arme nucléaire et publiée le 15 septembre 2016, et rejette leur affirmation selon laquelle leurs programmes d'entretien et de gestion des stocks d'armes nucléaires sont compatibles avec les objectifs du TNP et du TICE. Nous tenons à souligner que toute forme de moratoire volontaire sur les essais d'armes nucléaires ne saurait se substituer au TICE, dans l'attente de son entrée en vigueur.

L'ASEAN continuera d'appuyer les efforts en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive partout dans le monde, en particulier au Moyen-Orient. Nous sommes déterminés à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le prévoient le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et la Charte de l'ASEAN. En outre, nous soulignons l'importance que revêt la mise en œuvre pleine et effective du Traité, notamment par le biais du Plan d'action visant à renforcer l'application du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires (2013-2017). L'ASEAN et chacun des membres qui la composent participent activement, en tant que groupe et à titre national, aux discussions de la Première Commission sur les divers projets de résolution qui visent à faire avancer le débat sur les armes nucléaires et le désarmement et à promouvoir les efforts à cette fin. Nous participerons également aux débats sur le terrorisme nucléaire, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique et la situation dans la péninsule coréenne.

La communauté mondiale est parvenue à mettre en place un cadre qui ouvre la voie à un désarmement nucléaire mondial par le biais de différents instruments juridiques. Toutefois, ce cadre demeurera inefficace tant que les États dotés d'armes nucléaires rechigneront à combler les lacunes, à remédier à ses faiblesses et à rechercher des complémentarités. Aussi appelons-nous les États dotés de l'arme nucléaire à jouer leur rôle et à faire aboutir, une fois pour toutes, nos efforts collectifs en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Ayoko (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Au nom du Groupe, je voudrais exprimer nos condoléances à la Thaïlande suite au décès de Sa Majesté le Roi.

Le Groupe s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.10). La version intégrale de notre déclaration sera publiée sur PaperSmart.

L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. C'est pourquoi le Groupe réitère qu'il est urgent que notre monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, soit exempt d'armes nucléaires, étant donné que leur présence constitue une menace existentielle pour la planète, la paix mondiale et la survie future de l'humanité.

Le Groupe des États d'Afrique appuie le principe d'un désarmement nucléaire complet, condition absolue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, il se félicite du récent rapport (A/71/371, annexe) du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment la recommandation qui y est faite de convoquer en 2017 une conférence des Nations Unies pour négocier un traité interdisant les armes nucléaires et conduisant à leur élimination totale. Un tel traité constituerait une étape importante vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique déplore que la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas été en mesure de convenir d'un document final. Il réaffirme également sa profonde préoccupation devant la lenteur des progrès faits vers le désarmement nucléaire et l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires vers l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques et à leurs engagements. C'est pourquoi le Groupe insiste sur la mise en œuvre de toutes les mesures convenues et de tous les engagements pris par les États dotés de l'arme nucléaire dans le cadre du Traité.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite de la troisième réunion plénière organisée par l'Assemblée générale pour célébrer la Journée internationale

pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre 2016, et souligne l'importance de la résolution 70/34, qui fait partie intégrante des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement. L'application intégrale de cette résolution fournit à n'en pas douter une feuille de route concrète pour la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire, en particulier s'agissant de l'appel qu'elle lance pour que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale sur les armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires à la réalisation des objectifs du TNP, y compris le désarmement nucléaire dans chaque région du monde. Dans ce contexte, le Groupe réitère son engagement en faveur du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et fournit un bouclier au territoire africain, notamment en empêchant le stationnement de tout dispositif explosif nucléaire sur le continent et en interdisant les essais de ces armes dans l'ensemble de l'espace constitutif du continent africain.

Dans le même ordre d'idées, le Groupe des États d'Afrique réitère sa profonde préoccupation devant le fait que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 n'ont pas été appliqués. En particulier, le Groupe reste profondément déçu par l'incapacité de convoquer la conférence dont il avait été convenu en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conférence qui aurait dû avoir lieu il y a environ quatre ans, en 2012. Le Groupe tient aussi à souligner que la résolution de 1995 reste partie intégrante et fondamentale de l'ensemble de mesures et est le socle sur la base duquel le TNP a été prorogé indéfiniment. Le Groupe tient à souligner que la résolution et ses objectifs restent valides et d'actualité.

Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il importe de continuer de respecter le droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et insiste sur le rôle central que joue à cet égard l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par le biais de l'assistance et de la coopération techniques, l'optimisation de l'utilisation des sciences et des technologies aux fins du développement socioéconomique, ainsi qu'en continuant de veiller à

l'attachement des États à la mise en œuvre des accords de garanties de l'AIEA.

Le Groupe tient à insister à cet égard sur les considérations d'ordre humanitaire de toutes les délibérations sur les armes nucléaires, et se déclare en particulier sérieusement préoccupé par les conséquences catastrophiques de l'utilisation ou de la détonation d'armes nucléaires, que ce soit par accident ou de façon délibérée. Le Groupe tient aussi à souligner l'importance de la résolution 70/47 et demande aux États, en particulier ceux dotés d'armes nucléaires, de tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de ces armes sur la santé de l'homme, sur l'environnement et sur les ressources économiques vitales entre autres, ainsi que de prendre les mesures nécessaires visant à démanteler ces armes et à y renoncer. À cet égard, le Groupe appuie vigoureusement l'appel visant l'interdiction des armes nucléaires, seules armes de destruction massive non interdites par un instrument juridique international.

Pour ce qui est de parvenir à une adhésion universelle au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, et gardant à l'esprit en particulier l'importance que revêt pour le Groupe des États d'Afrique la responsabilité spéciale des États dotés d'armes nucléaires, nous demandons aux États visés à l'annexe 2 de ratifier le Traité et de faciliter son entrée en vigueur.

Tout en réaffirmant l'importance de la tâche confiée à la Conférence du désarmement, le Groupe se déclare préoccupé par l'impasse qui dure depuis plusieurs années qui empêche la Conférence du désarmement de remplir son mandat en tant que seule instance multilatérale mondiale de négociation sur le désarmement. Le Groupe demande à la Conférence du désarmement de reprendre sans plus tarder ses travaux de fond, en tenant compte des intérêts en matière de sécurité de tous les États.

Le Groupe des États d'Afrique souligne la nécessité de réduire la dépendance vis-à-vis des armes nucléaires dans le domaine de la sécurité et juge inacceptable toute doctrine justifiant leur utilisation. À titre hautement prioritaire, le Groupe souscrit également à l'appel lancé aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils concluent un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant offrant des assurances de sécurité négatives à tous les États non dotés d'armes nucléaires, en attendant l'élimination totale de ces armes.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique a présenté un projet de résolution sur le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous remercions les délégations de leur appui continu à ce projet. Le Groupe s'engage à continuer d'œuvrer de manière constructive avec tous les États Membres à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

L'Initiative condamne dans les termes les plus vifs l'essai nucléaire effectué par la Corée du Nord le 9 septembre 2016, le deuxième effectué en l'espace de huit mois, malgré les appels incessants de la communauté internationale lui demandant de se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et autres engagements, et de s'abstenir de toute autre provocation, notamment d'essais nucléaires et de tirs de missiles nucléaires.

Le programme d'armement nucléaire de la Corée du Nord, notamment le tout dernier essai nucléaire, est une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'AIEA ainsi que de la déclaration conjointe des pourparlers à six. Il pose un grave défi au régime mondial de non-prolifération et de désarmement, fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Ce dernier essai nucléaire souligne l'urgence qu'il y a à renforcer encore davantage le cadre international pour le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, notamment en réalisant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) le plus rapidement possible, en négociant de toute urgence un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs, et en donnant suite aux résultats issus de la Conférence d'examen du TNP de 2010, en particulier le Plan d'action.

Les programmes d'armement nucléaire et de missiles balistiques de la Corée du Nord menacent sérieusement la paix et la sécurité régionales et internationales, en particulier du fait que cette année encore, en violation des résolutions du Conseil de sécurité et de l'AIEA, la Corée du Nord a tiré plus de 20 missiles balistiques qui pourraient servir comme vecteurs d'armes nucléaires.

L'Initiative demande aux États de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la résolution 2270 (2016). Nous saluons les efforts inlassables du Conseil de sécurité visant à réagir aux provocations continues de la Corée du Nord par le biais de mesures importantes.

Comme l'Initiative l'a fait à maintes reprises, nous demandons instamment encore une fois à la Corée du Nord de s'abstenir de tout autre acte de provocation, notamment des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques. L'Initiative demande aussi instamment à la Corée du Nord de se conformer pleinement à toutes ses obligations, notamment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, d'honorer ses engagements au titre de la déclaration conjointe des pourparlers à six, de respecter à nouveau l'Accord de garanties généralisées de l'AIEA et le TNP, de cesser immédiatement toutes ses activités nucléaires et de renoncer à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques d'une façon complète, vérifiable et irréversible.

M. Samvelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes plus profondes et mes plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement thaïlandais suite au décès de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej.

(*l'orateur poursuit en russe*)

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) – la République d'Arménie, la République du Bélarus, la République du Kazakhstan, la République kirghize, la République du Tadjikistan et la Fédération de Russie.

Les États membres de l'OTSC se déclarent profondément préoccupés par les risques, les menaces et l'instabilité croissants dans le monde, ainsi que par le nombre croissant de facteurs pesant négativement sur la stabilité stratégique mondiale. Il y a eu aussi un nombre grandissant de conflits dans les relations internationales, qui ont entraîné l'érosion des principes de responsabilité égale s'agissant de la paix et de la stabilité, de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Les membres de l'OTSC tiennent à souligner que le déploiement d'un système de défense antimissile balistique, la mise au point d'armes classiques de longue portée à guidage laser de grande précision capables d'atteindre des cibles stratégiques, la menace de la mise au point et du déploiement d'armes de frappe spatiale, les déséquilibres quantitatifs et qualitatifs en matière

d'armes classiques et l'absence de progrès dans la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituent tous des menaces pour la paix et la stabilité internationales et entravent les progrès dans le domaine du désarmement nucléaire.

À cet égard, les États membres de l'OTSC souhaitent rappeler qu'en vertu du code de conduite de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, adopté en 1994, la sécurité est indivisible, la sécurité de chaque État étant inextricablement liée à la sécurité de tous les autres États. Je voudrais rappeler l'engagement pris de s'abstenir de renforcer sa propre sécurité au détriment de celle d'autrui. Les États membres de l'OTSC réaffirment leur attachement au concept de sécurité globale, coopérative, égale et indivisible et promeuvent le règlement des conflits exclusivement par des moyens politiques pacifiques.

Les États membres de l'OTSC se félicitent de la conclusion d'accords internationaux sur la réduction et la limitation des armes nucléaires, lesquels doivent être intégralement mis en œuvre par toutes les parties. Nous exhortons tous les États dotés de l'arme nucléaire à se joindre au débat sur les moyens possibles de faire en sorte que le processus sur la réduction et l'élimination des armes nucléaires soit multilatéral dans l'optique de l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les États membres de l'OTSC notent qu'il importe de prévenir le déploiement d'armes dans l'espace afin d'éviter d'en faire une zone de conflit armé. Ils rappellent la nécessité de conclure un accord international juridiquement contraignant qui garantisse que l'espace reste exempt d'armes, un instrument basé sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux de la Russie et de la Chine. Nous soulignons tout particulièrement l'importance de l'initiative internationale et de l'engagement politique sur le « non-déploiement d'armes dans l'espace en premier » en tant que première étape vers la mise en œuvre du traité et mesure de confiance et de transparence très importante sur les activités spatiales.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le risque grandissant que des organisations terroristes et des groupes criminels acquièrent des armes chimiques et biologiques et les utilisent à des fins de terrorisme, d'extrémisme violent et autres activités criminelles. Face à cette menace, il faut affiner le cadre juridique international pertinent. À cet égard, il

est particulièrement important de continuer à appuyer l'élaboration à la Conférence du désarmement à Genève d'une convention sur la lutte contre le terrorisme chimique et biologique.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive constituent des outils importants pour le renforcement de la sécurité et de la stabilité internationales. Toutes les mesures prises dans ce domaine doivent être régies par les principes fondamentaux énoncés dans le Document Final (voir A/S-10/4) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, qui gardent leur entière pertinence. Il est impératif que toute action dans le domaine du désarmement et de la réduction des armements soit juste et équilibrée et qu'elle conduise au renforcement de la sécurité de chaque État, au lieu de rester du simple domaine des mots.

Les États membres de l'OTSC appuient les efforts conjoints entrepris par tous les pays pour renforcer la stabilité stratégique dans tous ses aspects en vue d'instaurer une paix durable et fiable et une sécurité indivisible et équitable pour tous. Pour atteindre cet objectif, nous demandons à la communauté internationale de commencer d'urgence à élaborer un programme global fondé sur les principes suivants.

Dans le domaine politique, nous appelons tous les pays et groupes de pays à se conformer aux principes et aux normes du droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'emploi de la force et aux mesures coercitives, à respecter les intérêts légitimes des États et des peuples dans le cadre du règlement des situations de crises internationales et régionales et à s'opposer à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Dans le domaine militaire, nous appelons à réduire systématiquement les capacités militaires, à élaborer des mesures de confiance, de sécurité et de transparence, et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, en évitant délibérément tout renforcement des forces militaires qui pourrait être interprété par d'autres membres de la communauté internationale comme une menace à leur sécurité nationale et qui pourrait les contraindre à prendre des mesures correspondantes.

Les États membres de l'OTSC appellent tous les membres de la communauté internationale à agir sur la base des principes que je viens de mentionner, dans le but de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité et

avec l'intention de progresser sur la même base pour promouvoir le dialogue, la coopération et les échanges avec tous les États intéressés, y compris dans le but de renforcer la viabilité des principaux instruments multilatéraux dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

M. Lomónaco Tonda (Mexique) (*parle en espagnol*) : Avant de tout chose, qu'il me soit permis d'associer ma délégation aux condoléances exprimées au peuple thaïlandais suite au décès de S. M. le Roi de Thaïlande.

Malgré des réductions importantes dans leurs arsenaux auxquelles ont procédé certains États dotés de l'arme nucléaire, il existe toujours plus de 15 000 armes nucléaires. Et il est incompréhensible qu'environ 2 000 de ces armes restent en état d'alerte opérationnelle élevée. Il est également difficile de justifier les coûts associés au maintien de ces armes, notamment par rapport aux engagements pris et aux obligations assumées par les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou par rapport aux engagements énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les événements récents, comme ceux survenus dans la péninsule coréenne, ainsi que la fréquence des arguments faisant valoir que les armes nucléaires sont utiles pour la sécurité de certains pays, doivent nous inciter à la prudence et nous rappeler la nécessité urgente que l'ONU marque des avancées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Cette année, nous célébrons le soixante et onzième anniversaire de l'Assemblée générale, dont la première résolution faisait du désarmement nucléaire un objectif commun des travaux de cette nouvelle organisation (résolution 1 (I)). Sept décennies plus tard, la tâche inachevée de l'Organisation reste l'élimination complète des armes nucléaires.

Aujourd'hui, la communauté internationale se heurte à de nombreuses situations de crises et de tensions. C'est pourquoi nous réitérons la nécessité de mettre en place un système de sécurité mondiale et de paix durable fondé sur la prévention, l'application du droit international et la coopération entre les peuples. Les armes de destruction massive, telles les armes nucléaires, ne constituent pas un rempart de sécurité. L'emploi d'armes nucléaires serait contraire aux principes du droit international humanitaire, violerait la Charte des Nations Unies et constituerait un crime

de guerre. L'existence même de ces armes représente un risque majeur pour la survie de l'humanité, étant donné que la seule garantie contre l'emploi des armes nucléaires et les conséquences humanitaires d'une explosion intentionnelle ou accidentelle est leur élimination complète.

L'année 2016 est également le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le Mexique se félicite de l'existence de cet instrument juridique et des normes qu'il a établies. Mais le TICE n'est toujours pas entré en vigueur. Et nous ne pouvons pas nous permettre de nous satisfaire du statut quo. Encore une fois, le Mexique invite instamment les huit pays dont la signature et/ou la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du TICE à adhérer au Traité sans délai et à montrer aux générations présentes et futures leur intérêt et leur engagement vis-à-vis de la question du désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Ce vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du TICE rappelle que la Conférence du désarmement à Genève reste paralysée, incapable de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il y a également deux décennies, la Cour internationale de Justice affirmait dans son avis consultatif sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (A/512/218, annexe) que toutes les parties au TNP ont l'obligation de négocier de bonne foi des mesures efficaces en vue du désarmement nucléaire sur la base de l'article VI du Traité. Face à cette longue impasse inacceptable, l'Assemblée générale, par l'intermédiaire de la Première Commission, assume ses responsabilités – un fait dont mon pays se félicite.

Comme cela a été convenu à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la responsabilité du désarmement nucléaire incombe aux États dotés d'armes nucléaires. Les autres Membres des Nations Unies ont également des engagements et obligations politiques et juridiques à tenir afin de prévenir les incidences humanitaires des armes nucléaires et de garantir que ces armes ne seront plus jamais utilisées en aucune circonstance.

C'est pourquoi nous nous félicitons des travaux du Groupe de travail à composition non limitée créé par la résolution 70/33 et des recommandations contenues dans son rapport (voir A/71/371). Ma délégation reste ouverte à toutes les opinions et propositions visant à donner suite de manière constructive à toutes les

recommandations formulées par le Groupe de travail et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire grâce à la discussion et à l'examen de toutes les opinions exprimées pendant les travaux du Groupe, en particulier concernant le lancement de négociations sur un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. Une telle collaboration entre tous les Membres fait partie intégrante de l'engagement pris par les 127 pays qui ont souscrit à l'Engagement humanitaire en vue de combler le vide juridique en ce qui concerne les armes nucléaires, afin de les stigmatiser et de les interdire dans la perspective de leur élimination.

Étant donné que mon temps de parole est écoulé, on pourra retrouver le reste de ma déclaration, qui porte sur le cinquantième anniversaire du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – Traité de Tlatelolco –, dans la version intégrale de mon texte qui sera publié sur le site Web de la Première Commission.

M^{me} Ganjanarintr (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite exprimer les remerciements du Gouvernement et du peuple thaïlandais pour les paroles de condoléances et le soutien du Président et des diverses délégations en cette période de deuil.

La Thaïlande s'associe à la déclaration qui a été faite plus tôt au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Il est décourageant de voir que nous nous retrouvons une fois de plus à débattre de la question du désarmement nucléaire à la Première Commission, alors que c'est précisément cette question qui a été à l'origine de la création de l'ONU et de la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale. L'existence de ces armes effrayantes se fonde sur de vieilles doctrines de sécurité axées sur la dissuasion nucléaire, qui ont été conçues pour répondre au contexte de la sécurité internationale tel qu'il était il y a 70 ans. Ces doctrines doivent être revues non seulement pour répondre aux conditions actuelles caractérisées par l'existence d'acteurs non étatiques qui prennent une place de plus en plus active et importante, mais aussi pour endiguer la méfiance et l'hostilité provoquées par une course aux armements nucléaires.

Il nous plaît de participer à la présente séance sur fond de regain d'espoir. L'adoption de bonne foi de la résolution 70/33 a été un effort honnête pour briser

l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement, y compris la Conférence du désarmement, afin de nous rapprocher d'un monde exempt d'armes nucléaires – un objectif que nous partageons tous. Le Groupe de travail à composition non limitée a constitué avec succès une nouvelle enceinte où examiner et régler les problèmes liés aux armes nucléaires d'une manière globale, ouverte, interactive et constructive.

Le Groupe de travail a permis d'associer, de façon positive et constructive, un nombre sans précédent de pays aux négociations sur le désarmement nucléaire, tout en s'appuyant sur des valeurs et des normes communes, et d'aplanir les divergences dans les conceptions de la sécurité. Je tiens à féliciter les pays, ainsi que les représentants de la société civile, qui ont participé et contribué de manière constructive à ce que le Groupe de travail mène à bien ses travaux. Nous les invitons également à poursuivre leurs efforts et à participer au prochain processus de négociation d'un instrument juridique visant à interdire les armes nucléaires. Le Groupe de travail a exploré toutes les options et tous les éléments possibles pour faire progresser les négociations sur les armes nucléaires. Le moment est désormais venu de mettre en œuvre ses recommandations, afin d'instaurer un monde sans armes nucléaires.

Nos efforts conjoints en faveur du désarmement nucléaire visent à renforcer, et non à fragiliser, le régime de non-prolifération grâce à l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il faut s'atteler au désarmement nucléaire et à la non-prolifération de manière simultanée, pas au détriment l'un de l'autre, afin de garantir la sécurité collective de tous. D'après l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (A/51/218, annexe), il existe une obligation de poursuivre de bonne foi, et de mener à bien, des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

Dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nos contributions et nos engagements à tous en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive pourraient concourir de manière non négligeable à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16. Nos ressources limitées devraient viser à atteindre ces buts, plutôt qu'être détournées vers le développement de programmes d'armement. En effet, la paix et le

développement se renforcent mutuellement et fournissent des raisons de cultiver la sécurité humaine et collective pour tous. Les armes de destruction massive n'ont pas leur place dans cette équation.

À ce moment critique de l'histoire, il nous appartient de décider si nous voulons continuer à vivre avec les armes nucléaires et les menaces inhérentes que représentent les conséquences humanitaires catastrophiques de toute détonation, ou si nous voulons avancer de manière constructive vers l'objectif partagé d'un monde sans armes nucléaires, que nous appelons tous régulièrement de nos vœux. Le chemin sera difficile. Les États Membres vont devoir travailler main dans la main et redoubler d'efforts. Les parlementaires, la société civile et les milieux universitaires ont des rôles importants à jouer pour sensibiliser le public aux menaces que les armes nucléaires font peser sur l'humanité et mobiliser le soutien de l'opinion publique en faveur de la négociation et de la conclusion d'un instrument juridique interdisant les armes nucléaires. La Thaïlande estime que, dans un avenir prévisible, nous pouvons ouvrir la voie à un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'adresser mes condoléances à la famille royale et au peuple thaïlandais suite au décès du Roi Bhumibol Adulyadej.

Le 5 avril 2009, à Prague, le Président Barack Obama a réaffirmé l'engagement des États-Unis à « rechercher la paix et la sécurité d'un monde sans armes nucléaires » et à prendre des mesures concrètes à cette fin. Les États-Unis demeurent plus attachés que jamais à cet objectif et déterminés à avancer dans le désarmement nucléaire. Nous avons fait d'énormes progrès dans la réduction du nombre d'armes nucléaires au cours des 50 dernières années. Bien que certains soient déçus par le rythme du désarmement, nous restons convaincus que l'approche pragmatique et fondée sur le consensus qui nous a permis d'en arriver à ce stade reste la bonne.

Plusieurs États pensent qu'aujourd'hui, le moment est venu d'abandonner cette approche pragmatique et fondée sur le consensus et de choisir une voie radicalement différente qui interdirait tout simplement les armes nucléaires. Nous devons évaluer cette nouvelle façon de procéder à l'aune des mêmes critères que ceux que nous appliquons à la méthode actuelle. Va-t-elle renforcer la sécurité et la stabilité mondiales, ou au contraire les fragiliser? Permettra-t-elle de forger une

coalition pour le désarmement ou va-t-elle diviser la communauté internationale? Conduira-t-elle à de réelles réductions des armes nucléaires, ou s'avérera-t-elle un traité d'ordre purement politique, sans effet pratique? Quelle vérification sera possible? Les États-Unis ont rigoureusement appliqué ces questions à la notion d'un traité d'interdiction, et celle-ci ne répond pas aux critères requis dans quatre domaines.

Premièrement, soyons clairs, un traité interdisant les armes nucléaires n'entraînera aucune nouvelle réduction, parce qu'il ne réunira pas les États détenteurs d'armes nucléaires. Ceux qui défendent l'idée d'un traité d'interdiction affirment qu'il sera ouvert à tous, mais comment un État qui compte sur les armes nucléaires pour sa sécurité peut-il participer à des négociations visant à stigmatiser et éliminer ces armes?

Deuxièmement, un traité d'interdiction porterait atteinte aux régimes de non-prolifération et de désarmement en vigueur. Il risque de créer un fossé infranchissable entre les États, de polariser le climat politique concernant le désarmement nucléaire et de limiter purement et simplement toute perspective future de parvenir à un consensus, que ce soit dans le cadre du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou à l'ONU et à la Conférence du désarmement. Creuser ainsi le fossé pourrait avoir des répercussions sur d'autres aspects du TNP, notamment le renforcement de la coopération concernant les applications pacifiques de l'énergie nucléaire ou les propositions pour consolider le pilier de la non-prolifération, ce qui alimenterait la tendance grandissante à considérer les trois piliers du Traité comme des priorités concurrentes et non comme des éléments positifs qui se renforcent les uns les autres. Le refus d'examiner les questions de sécurité relatives aux armes nucléaires ne laisse aucune place au débat sur l'adoption de mesures efficaces nécessaires pour continuer d'avancer sur la voie du désarmement nucléaire, ce qui a pour effet de décourager le dialogue au lieu de le promouvoir.

Troisièmement, les régimes de vérification constituent l'un des éléments clefs du succès des accords sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération. La capacité à vérifier établit la confiance nécessaire pour procéder à de nouvelles réductions tout en maintenant la sécurité régionale et mondiale. Les États-Unis s'attachent activement à relever les défis bien réels de la vérification des futurs accords de maîtrise des armements, notamment par le biais du Partenariat

international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui comprend tant des États dotés de l'arme nucléaire que des États non dotés. Mais une chose est claire aujourd'hui : nous n'avons pas relevé les défis ou créé les capacités nécessaires pour vérifier effectivement un traité interdisant les armes nucléaires.

Enfin, un traité d'interdiction risque de saper la sécurité régionale. Nous ne pouvons nier que les armes nucléaires continuent de jouer un rôle dans le maintien de la paix et de la stabilité dans certaines parties du monde. Ignorer cette réalité est dangereux et risque de créer un climat d'incertitude dans certaines régions, les États étant alors contraints de réévaluer leur situation sécuritaire. Il n'est guère réaliste de demander aux États non dotés d'armes nucléaires comme aux États possesseurs d'annuler leurs arrangements actuels en matière de sécurité sans tenir compte des préoccupations de sécurité sous-jacentes qui les ont amenés à rechercher de tels arrangements.

D'aucuns affirment à tort que c'est à cause d'un vide juridique dans la mise en œuvre du TNP. Lorsqu'ils ont rédigé l'article VI avec son obligation de « poursuivre de bonne foi des négociations », les négociateurs ont reconnu qu'ils ne pouvaient pas prescrire les modalités d'élimination des armes nucléaires, compte tenu des conditions de sécurité. Les accords successifs ou les mesures unilatérales sur la réduction des arsenaux nucléaires et de la dépendance à leur égard ont démontré la sagesse de cette approche.

Le défi actuel posé au désarmement nucléaire ne tient pas à l'absence d'instruments juridiques. Il est le résultat des réalités politiques et sécuritaires auxquelles nous sommes actuellement confrontés. Les États-Unis sont prêts à prendre des mesures supplémentaires et notamment à procéder à des réductions bilatérales avec la Russie et à conclure un traité mettant fin à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Malheureusement, certains États ne sont pas prêts à s'engager à effectuer de nouvelles réductions nucléaires, et d'autres augmentent leurs arsenaux. Dans le même temps, des violations des normes internationales et des accords en vigueur créent des conditions de sécurité incertaines qui rendent plus difficile la réalisation de réductions supplémentaires. Un traité d'interdiction n'aidera nullement à traiter ces problèmes sous-jacents.

M. Isnomo (Indonésie), Vice-Président, assume la présidence.

C'est pour toutes ces raisons que les États-Unis voteront contre tout projet de résolution instaurant des négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires et ne participeront pas à de telles négociations. Nous engageons instamment les autres pays à faire de même.

Les arsenaux nucléaires mondiaux ne sont pas apparus du jour au lendemain et ils ne seront pas non plus réduits du jour au lendemain. Nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que, si nous ne sommes pas du même avis sur le processus, nous avons tous le même objectif : la paix et la sécurité d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans cet esprit, réengageons-nous à œuvrer tous avec acharnement à créer les conditions propices à un véritable désarmement nucléaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je rappelle aux délégations de bien vouloir limiter leur déclaration à cinq minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

M. Riquet (France) : Je souhaite tout d'abord exprimer au peuple thaïlandais et à la famille royale les sincères condoléances de la France à la suite du décès de S.M. le Roi de Thaïlande.

À l'heure où les débats sur le désarmement nucléaire polarisent l'attention, notre ambition collective doit demeurer de contribuer à l'édification d'un monde plus sûr, pour tous. Or, promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité internationales représente aujourd'hui une lourde responsabilité, « surtout devant l'état grave, inquiétant, que connaît le monde » (*A/71/PV.8, p. 34*), ainsi que l'a exprimé le Président de la République à l'ouverture de cette assemblée générale.

C'est la raison pour laquelle, la France demeure résolument engagée en faveur d'une approche réaliste et exigeante du désarmement nucléaire, s'intégrant pleinement aux efforts plus larges que mène mon pays pour résoudre les crises, et répondre aux multiples menaces et défis de sécurité actuels.

Je dois marquer d'emblée la vive préoccupation de mon pays : il n'y a rien de positif attendre de la tendance croissante à traiter du désarmement nucléaire en s'émancipant de la règle du consensus et en contournant les enceintes existantes. Aucune frustration, aucune attente – et celles-ci sont au demeurant pleinement respectables – ne seront satisfaites à travers des processus dont la légitimité et l'adéquation au réel font défaut. L'arme nucléaire fait partie intégrante de notre système de sécurité collective. Quel sens peut dès lors avoir

une réflexion sur le désarmement nucléaire qui évacue délibérément, voire stigmatise, les préoccupations des États qui fondent leur sécurité, de manière directe ou indirecte, sur la dissuasion nucléaire?

C'est hélas pourtant ce biais qui a scellé l'origine du Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire. Celui-ci a conduit le P5 l'an dernier à prononcer une explication de vote commune pour s'opposer à la résolution l'instituant, et qui a enfin conduit mon pays, comme d'autres, à ne pas participer à ses travaux.

Le processus promu par le Groupe de travail à composition non limitée ne saurait constituer un cadre de négociation acceptable. Il serait dangereux de croire possible la déconnexion des enjeux de désarmement nucléaire de la prise en compte du contexte de sécurité. Ignorer les politiques de dissuasion qui structurent l'équilibre stratégique international, ou encore chercher à fonder le désarmement nucléaire sur la seule approche humanitaire ne peut aboutir à aucun progrès tangible. Et je rappelle ici que les inquiétudes partagées au sujet de l'impact humanitaire des armes nucléaires sont bien connues depuis plusieurs décennies.

J'en viens à la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée qui divise le plus la communauté internationale : le projet d'initier dès 2017 la négociation d'un traité d'interdiction des armes nucléaires, en vue de leur élimination. Un tel traité serait inefficace pour le désarmement et déstabilisateur pour la sécurité : inefficace car, sans la participation des États dotés ou possesseurs, aucune arme nucléaire ne sera éliminée; inefficace aussi car il tend à dévaloriser les responsabilités et les actions concrètes à mettre en œuvre, auxquels les États dotés se sont déjà engagés; inefficace enfin car un traité d'interdiction ne sera d'aucune valeur ajoutée pour la sécurité des États non dotés, par rapport aux obligations existantes, issues du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), des traités instaurant des zones exemptes d'armes nucléaires, ou encore de la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité dans laquelle sont endossées les garanties négatives et positives de sécurité.

Un tel instrument aurait de plus un effet déstabilisateur pour la sécurité régionale et internationale : déstabilisateur car il tend à remettre en cause l'intégrité du TNP dans ses trois piliers et à ouvrir une brèche en matière de non-prolifération; déstabilisateur aussi, car il serait en sérieux décalage avec l'environnement sécuritaire des États situés dans

des régions sensibles, notamment en Europe et en Asie; déstabilisateur enfin car il induirait une pression inégale sur les différents États dotés.

Il est urgent de renouer avec la logique de compromis et de coopération internationale qui sont au cœur même des principes de la Charte et des principaux succès multilatéraux. Seule cette voie exigeante permettra de parvenir à des accords librement consentis, contribuant efficacement à la consolidation de l'architecture de sécurité et de droit international. Approche consensuelle, universalisation et pleine mise en œuvre des instruments existants, principe de réciprocité, ce sont également des bases sur lesquelles la France continuera à porter toute sa part d'efforts pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire dans la continuité des nombreuses mesures qu'elle a déjà prises, unilatéralement, ou dans le cadre du TNP.

Parce que le désarmement ne se décrète pas mais qu'il se construit, c'est à travers des actes, bien plus qu'à travers des mots, que la France entend continuer à montrer l'exemple, tant en matière de transparence sur son arsenal qu'en termes de mesures concrètes de désarmement, conformément au principe de stricte suffisance qui caractérise la politique de dissuasion, essentiellement défensive, de la France.

Il n'y a pas de raccourci possible : l'approche étape-par-étape est la seule voie réaliste et efficace. C'est pourquoi le Plan d'action de 2010 reste notre feuille de route. À ce titre, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), demeure une priorité de la France. La déclaration commune du P5 de septembre 2016 et la résolution 2310 (2016) du Conseil de témoignent des efforts renouvelés.

De la même manière, le lancement de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, en faisant fond sur les travaux conduits jusqu'à présent, demeure un objectif prioritaire. Nous devons concentrer nos efforts pour reprendre sans tarder les discussions à la Conférence du désarmement, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient.

L'implication active et constructive de tous les États parties dans la préparation du prochain cycle d'examen du TNP revêt pour la France la plus haute importance. Mon pays est résolu à y contribuer activement, y compris en accueillant à Paris, la prochaine conférence P5 qui se tiendra peu avant la réunion du premier comité préparatoire du TNP à Vienne.

Pour respecter le temps parole, j'abrège ici mon intervention, mais j'invite les délégations intéressées à retrouver le texte intégral de l'intervention de la France sur le site internet *France- Désarmement* ainsi que sur le site e-deleGATE Première Commission.

M. Al-Ahmed (Qatar) (*parle en arabe*) : Ma délégation remercie le Président de ses efforts à la tête de la Première Commission.

Nous souhaitons exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple du Royaume de Thaïlande.

Compte tenu des conséquences humanitaires potentiellement désastreuses à long terme, le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont des priorités pour la communauté internationale. Nous devons faire tout notre possible et consacrer toutes les capacités humaines et matérielles pour asseoir la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde et mettre les hommes et les femmes à l'abri des armes nucléaires. Nous sommes actuellement confrontés à des défis importants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et c'est pourquoi nous devons tous œuvrer pour créer les conditions nécessaires à un monde exempt de ces armes, tel que l'énonce le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous nous félicitons des efforts pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Cependant, les progrès réalisés dans ce domaine sont actuellement insuffisants et mal adaptés à l'ampleur des risques et dangers que représente l'emploi potentiel de ces armes. Dans ce contexte, nous insistons sur l'importance de respecter les engagements énoncés à l'article VI du TNP. Nous devons mettre en place un calendrier précis pour les négociations sur un accord juridiquement contraignant.

Nous sommes profondément préoccupés par l'absence de progrès à la Conférence du désarmement. À cela s'ajoute l'incapacité à mettre en œuvre la Décision 2 prise à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ainsi que les 13 mesures pratiques en faveur de la non-prolifération et du désarmement approuvées à la Conférence d'examen de 2000. En outre, le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 n'a pas été respecté, lui non plus, et les États dotés d'armes nucléaires n'ont fixé aucune échéance précise pour s'acquitter de leurs engagements internationaux, ce qui est une source de profonde inquiétude. Par ailleurs,

les résolutions et documents finaux issus des autres Conférences d'examen du TNP n'ont pas été mis en application, ce qui porte atteinte à la crédibilité du Traité.

Le risque de prolifération des armes nucléaires au Moyen-Orient est une source de profonde préoccupation et de peur pour nos peuples car le Moyen-Orient est la seule région qui n'a pas fait l'objet d'efforts internationaux pour la débarrasser des armes nucléaires. Or, on assiste aujourd'hui à des bouleversements dans la région, assortis d'une montée du terrorisme et du danger de voir des terroristes utiliser de telles armes. C'est pourquoi tous les États doivent déployer des efforts afin d'y créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'appliquer le TNP. Face à toutes ces menaces et à l'absence d'efforts internationaux véritables pour créer cette zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, on constate que certains pays sont encouragés à acquérir des capacités nucléaires et militaires sans aucune surveillance internationale, ce qui prouve que le TNP n'a pas été en mesure de garantir la sécurité, avec les répercussions que cela suppose sur la stabilité et la paix internationales.

Nous sommes déçus par l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015 et rappelons que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est, en quelque sorte, le quatrième pilier du TNP. Nous rappelons également que la décision de la Conférence d'examen de 1995 relativement au Moyen-Orient fait partie intégrante de l'accord par lequel le Traité a été prorogé pour une durée indéfinie.

Nous sommes conscients des terribles dangers humanitaires découlant de l'existence des armes nucléaires. Aussi réaffirmons-nous notre appui aux efforts internationaux visant à prévenir ces effets néfastes. Mon pays respecte pleinement ses obligations juridiques résultant de son adhésion aux instruments internationaux relatifs au désarmement et réaffirme l'importance de mettre au point des programmes pacifiques liés à l'énergie nucléaire de manière responsable. Toutes les garanties généralisées doivent être respectées, en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'objectif étant de garantir les normes de sécurité, de sûreté et de non-prolifération les plus strictes dans un monde où la prolifération est une source de préoccupation réelle. C'est seulement de cette manière qu'on pourra faire régner durablement la paix et la sécurité tant souhaitée dans le monde.

M. Grütter (Suisse) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à présenter les condoléances de mon gouvernement à la famille royale, au Gouvernement et au peuple du Royaume de Thaïlande suite au décès du Roi Bhumibol Adulyadej.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'emploi de l'arme nucléaire, qu'il soit délibéré ou non, aurait des conséquences humanitaires totalement inacceptables dans quasiment tous les scénarios envisageables. Il est par conséquent difficile d'imaginer comment le recours à cette arme pourrait être compatible avec les exigences du droit international, et en particulier du droit international humanitaire. Il ne s'agit là que d'une des raisons pour lesquelles les attentes en matière de désarmement nucléaire restent élevées. Ces attentes contrastent fortement avec plusieurs tendances préoccupantes. La courbe de réduction des armes nucléaires, impressionnante par le passé, s'est infléchie. Les arsenaux nucléaires sont l'objet de programmes de modernisation conséquents qui pourraient déboucher sur une course aux armements nucléaires de nature qualitative.

Les progrès accomplis dans les enceintes multilatérales en termes de désarmement nucléaire restent minimes. Le manque de volonté croissant de trouver des compromis et l'accent mis sur les intérêts de sécurité nationale au détriment d'une sécurité collective et globale sont des obstacles majeurs. Il s'ensuit une polarisation du débat sur le désarmement. Même les engagements pris au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaire, sont loin d'être tenus. La meilleure façon de démontrer l'efficacité du TNP dans le domaine du désarmement nucléaire serait de réaliser des progrès plus tangibles.

Des défis existent également dans le domaine de la non-prolifération. Si nous saluons la mise en œuvre du Plan d'action global commun entre l'Iran et les E3+3, les deux essais nucléaires réalisés par la République populaire démocratique de Corée en 2016 soulignent la nécessité de poursuivre les efforts. Le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) souligne l'urgence à ce qu'il entre en vigueur au plus vite.

Dans ce contexte difficile, le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

nucléaire a constitué un important forum permettant des échanges de vues francs sur les défis globaux posés par l'arme nucléaire. Il a par ailleurs permis de se pencher sur les mesures susceptibles de faire progresser le désarmement nucléaire multilatéral. Les avis ont concordé sur toute une série de problématiques. Toutefois, les échanges ont également démontré que les avis divergent au sujet de la valeur politique et militaire des armes nucléaires, et en particulier concernant la voie à emprunter et le calendrier à suivre pour les interdire. Nous regrettons que le rapport présenté par la présidence du Groupe de travail (voir A/71/371) n'ait pas été adopté par consensus.

Concernant le suivi à donner à ces travaux, nous estimons que l'élaboration de nouveaux instruments juridiques et la réalisation de mesures pratiques doivent être recherchées simultanément. Nous pensons également que la participation de tous les États, y compris ceux dont les doctrines de sécurité reposent sur l'arme nucléaire, aurait un effet bénéfique sur la portée et l'efficacité de tout nouvel instrument juridique.

Quelles que soient les divergences de vues sur la voie à suivre, nous devrions œuvrer de concert là où nous le pouvons et redoubler d'efforts. Alors que nous entamons un nouveau cycle d'examen du TNP, nous soulignons la nécessité de réaliser des progrès plus concrets. Ceci concerne notamment la réalisation des engagements pris en 2000 et en 2010 sous la forme de mesures pratiques de désarmement. Trois domaines méritent une attention particulière.

Comme les autres membres du Groupe de la levée de l'état d'alerte, nous estimons que la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires est une importante et urgente mesure intermédiaire de désarmement nucléaire. La levée de l'état d'alerte constitue une mesure de réduction des risques essentielle. Il est grand temps d'allonger les délais de prise de décisions et d'écarter les dangereuses postures de lancement sur alerte. En réduisant les niveaux d'alerte, nous nous conformerions en outre à une mesure de désarmement approuvée par consensus il y a plus de 16 ans dans le cadre du TNP.

Deuxièmement, les missiles de croisière nucléaires sont des vecteurs qui recèlent des risques très particuliers. Il est impossible pour un État ciblé, ou qui croit l'être, de distinguer si un missile de croisière est équipé d'une charge nucléaire ou conventionnelle. Une erreur d'appréciation débouchant sur une riposte s'appuyant sur l'arme nucléaire, avec toutes les

conséquences catastrophiques liées à leur emploi, ne peut être écartée. La Suisse, aux côtés de la Suède, a organisé hier un événement parallèle qui avait pour but d'examiner ces risques de plus près.

Troisièmement, l'avènement et le maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires requerra des traités de désarmement qui reposent sur un système de vérification solide. Nous nous félicitons du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Nous avons soumis, avec un groupe d'États, un nouveau projet de résolution (A/C.1/71/L.57/Rev.1) qui vise à faire avancer cette thématique dans les instances de désarmement compétentes, y compris l'Assemblée générale.

M. Odisho (Iraq) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je tiens à présenter nos sincères condoléances à la délégation thaïlandaise suite au décès du Roi Bhumibol Adulyadej.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes respectivement (voir A/C.1/71/PV.10).

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), avec ses trois piliers, représente un ensemble d'obligations interdépendantes et interconnectées pour les États parties, conçues pour inciter à adhérer au Traité. Bien que plus de 47 années se soient écoulées depuis son adoption, la mise en œuvre du Traité est déséquilibrée, puisque les États dotés d'armes nucléaires ne s'acquittent pas de leurs obligations au titre de l'article VI et des Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, adoptés en 1995.

Tous les États Membres doivent s'efforcer de trouver un juste équilibre entre les obligations et responsabilités respectives des États dotés de l'arme nucléaire et des États qui n'en sont pas dotés, dans le but d'éliminer définitivement les armes nucléaires. L'élimination complète des armes nucléaires représente la principale protection contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. La communauté internationale doit s'entendre pour adopter les conventions pertinentes qui contribueront à l'élimination totale de ces armes meurtrières, d'une manière qui favorise la paix et la sécurité internationales.

Nous tenons à souligner la nécessité de continuer à œuvrer à un traité non discriminatoire et juridiquement

contraignant qui interdise l'accumulation, l'emploi et le déploiement d'armes nucléaires. Nous saluons les efforts et les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé par la résolution 70/33 adoptée en 2015. Nous sommes prêts à œuvrer pour le succès de la conférence internationale qui se tiendra à New York en 2017, aux fins de parvenir à un tel traité. Depuis longtemps maintenant, les réunions et conférences internationales sur le sujet sont vouées à l'échec. À cet égard, mon gouvernement fait de nouveau part de sa déception que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas réussi à adopter un document final. Cet échec de la Conférence à une jonction si délicate ne peut avoir qu'un effet défavorable sur le Traité et sa crédibilité.

L'Iraq réaffirme la nécessité de créer des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient. C'est d'ailleurs le quatrième pilier du TNP. Cela irait dans le sens des efforts visant à parvenir au désarmement nucléaire, et renforcerait par là-même la paix et la sécurité régionales et internationales. Toute initiative visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient se doit d'être précédée par certaines mesures fondamentales. Israël doit s'atteler au désarmement nucléaire et adhérer au TNP. En outre, il doit placer ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous tenons à exprimer notre vive préoccupation devant l'échec des efforts visant à créer des zones exemptes d'armes de destruction massive, en particulier au Moyen-Orient. Je tiens à souligner qu'il faut que les trois États dépositaires s'acquittent de leurs engagements conformément à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Le Gouvernement iraquien attache la plus grande importance au TNP, car c'est l'instrument par excellence pour promouvoir le désarmement nucléaire.

Cette année, comme les années précédentes, nous nous sommes associés aux États qui soutiennent la Déclaration ministérielle conjointe issue des réunions qui se sont tenues en marge du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribuera à éliminer les risques et menaces qui découlent des essais nucléaires. Ma délégation attend avec intérêt que le Traité soit signé et ratifié par les huit États restants visés à son annexe 2.

À cet égard, l'Iraq se félicite de l'adoption de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité.

M. Sene (Sénégal) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de présenter mes condoléances aux délégués de la Thaïlande suite au décès de leur souverain.

Le Sénégal souscrit aux déclarations faites par l'Indonésie et le Nigéria respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.10).

Ma délégation se réjouit de prendre part au présent débat thématique sur les armes nucléaires et de l'occasion qui lui est ainsi offerte de partager ses vues sur cette importante problématique, qui focalise à juste titre l'attention de la communauté internationale. Aussi voudrais-je d'emblée réaffirmer l'attachement indéfectible du Sénégal à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ces armes, qui menacent la survie de l'humanité, sont pour nous une source d'inquiétude d'autant plus grande qu'elles peuvent tomber entre les mains de groupes terroristes. C'est pourquoi mon pays reste convaincu que leur élimination totale et complète est la seule garantie contre leur utilisation. Par conséquent, il nous semble important que les États et autres acteurs de la société civile œuvrent ensemble pour une destruction totale ou, à défaut, une réduction des stocks d'ogives nucléaires.

Hélas, l'échec de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui n'a pu parvenir à un consensus sur un document final, n'a pas permis de faire avancer le processus de désarmement nucléaire qui reste plus que jamais dans l'impasse. En effet, les quelques lueurs d'espoir apportées par le succès de la Conférence d'examen de 2010 et la conclusion du nouveau traité START II par les deux plus grandes puissances nucléaires ont été suivies d'un statu quo, certains pays détenteurs de l'arme nucléaire continuant de consacrer des ressources importantes à leur fabrication et à leur développement, d'où notre inquiétude sérieuse quant à l'élargissement des programmes militaires atomiques.

Toutefois, cet échec doit nous pousser à davantage d'efforts pour atteindre l'objectif ultime du désarmement nucléaire. Fort de ce constat, mon pays milite pour l'éradication totale des activités nucléaires à vocation militaire. C'est là le seul moyen de prémunir le monde contre la dévastation et la misère pouvant résulter de l'utilisation des armes nucléaires, mais

également d'assurer la survie de notre planète et l'avenir des générations à naître et de vivre non dans la peur de la détonation de bombes atomiques, mais dans un monde pacifique, sûr et prospère.

Pour arriver à cette fin, le Sénégal est d'avis que débarrasser le monde des armes nucléaires doit plus que jamais demeurer un objectif majeur et bénéficié du soutien de tous les États. Le renforcement de l'autorité du TNP, qui doit passer par son universalisation, reste une priorité de premier ordre. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et la mise en œuvre des obligations issues du TNP, ainsi que de celles découlant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction sont primordiales.

Les États nucléaires doivent s'entendre sur un programme irréversible, vérifiable et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux et, concomitamment, accorder des garanties de sécurité, à travers un instrument contraignant, aux États non dotés de l'arme nucléaire, d'où la nécessaire tenue d'une conférence des Nations Unies en 2017 pour commencer les négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires, aux fins de procéder à leur éradication, tel que recommandé par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont deux objectifs interdépendants et d'importance égale. C'est pourquoi il ne peut y avoir de désarmement général et complet si, en plus des États nucléaires existants, d'autres États contournent le TNP pour se doter de l'arme nucléaire. Sous ce rapport, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a un rôle de premier plan à jouer pour l'adoption de mesures efficaces en vue d'enrayer la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Les zones exemptes d'armes nucléaires existantes doivent être renforcées et d'autres créées, notamment au Moyen-Orient.

Enfin, il convient de réaffirmer le droit des pays à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et de veiller à un transfert effectif et sûr de la technologie pertinente aux États qui assument leurs obligations découlant du TNP, ce qui implique le renforcement de l'autorité et des capacités de l'AIEA.

Pour conclure, je voudrais rappeler que les professions de foi et déclarations d'intention, à

ellesseules, ne permettront pas de réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est en assumant pleinement nos responsabilités individuelles et collectives et en faisant montre d'une volonté politique indéfectible que nous parviendrons aux résultats escomptés.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à présenter nos plus sincères condoléances après le décès du Roi de Thaïlande, un des dirigeants les plus respectés de notre époque.

L'Autriche s'est félicitée de la nette réduction des arsenaux nucléaires des États les plus lourdement armés au cours des dernières décennies. Aussi regrettons-nous d'autant plus que cette tendance positive soit à l'arrêt. Nous avons déjà fermement condamné les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée dans notre déclaration d'ordre général (voir A/C.1/71/PV.3) et évoqué à maintes reprises et dans le détail la question du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Les conclusions concernant les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et les risques qu'elles posent ont formé la base des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire cette année et de l'excellent rapport rédigé sous la présidence de l'Ambassadeur Thani Thongphakdi (voir A/71/371). Il incombe maintenant à la Première Commission de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport. C'est avec ces considérations à l'esprit que l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Irlande, le Mexique, le Nigéria et mon pays, l'Autriche, présentent un projet de résolution intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », qui reprend notamment la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée concernant :

« la convocation en 2017 ... d'une conférence ouverte à tous les États et à laquelle participeraient et contribueraient les organisations internationales et la société civile, afin de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant l'arme nucléaire de manière à aboutir à leur totale élimination » (A/71/371, par. 67).

En outre, l'Afrique du Sud, l'Autriche, l'Irlande, le Mexique et le Nigéria présenteront une fois de plus des projets de résolution sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et l'Engagement humanitaire en

faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires. À ce jour, l'Engagement humanitaire a reçu l'appui de 127 pays, qui, dans un document de travail soumis au Groupe de travail à composition non limitée, en ont peaufiné la formulation, laquelle est aujourd'hui reflétée dans le texte du projet de résolution.

Depuis le début des travaux de la Première Commission, un certain nombre de questions relatives à nos projets de résolution ont été posées, notamment en ce qui concerne la relation entre la convention d'interdiction et le TNP. Selon nous, il est clair que le TNP est et restera la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires, comme l'explique le projet de résolution que nous présentons. En plus d'être pleinement conforme au TNP, la convention d'interdiction constituerait une avancée majeure et faciliterait la mise en œuvre du Traité, en particulier l'article VI.

Pour les États non dotés d'armes nucléaires, conformément au TNP, cela renforcerait leur engagement existant à ne pas chercher à acquérir d'armes nucléaires. Bien que le TNP accepte le statut nucléaire de cinq États précis, il est clair qu'il n'est pas censé être un traité statique permettant la détention indéfinie d'armes nucléaires. Au contraire, l'objectif du désarmement nucléaire mondial y est clairement énoncé. En signant et en ratifiant cette norme supplémentaire, ces pays honoreront leur obligation en matière de désarmement conformément à l'article VI.

L'argument est souvent avancé que la dissuasion nucléaire est indispensable à la sécurité nationale. Si c'était le point de vue de tous les États, davantage de pays pourraient être tentés de suivre la même logique et d'acquérir de telles armes, ce qui pourrait créer une tendance dangereuse. Certains prétendent que la négociation d'une convention d'interdiction est une option irréaliste. Nous ne pensons pas qu'un processus de négociation basé sur la participation de la majorité des États manque de crédibilité ou de réalisme, mais nous savons que des instruments juridiquement contraignants similaires ont connu les mêmes débuts – aucune convention n'a jamais été universellement adoptée dès sa création, et nous ne pouvons donc pas nous y attendre dans le cas présent.

Nous sommes également réalistes en ce qui concerne le fait que l'élimination des armes nucléaires ne peut se faire du jour au lendemain grâce à une simple convention d'interdiction. Toutefois ce processus permettrait d'établir les fondements à même de garantir

ultérieurement une mise en œuvre complète et vérifiée de cet instrument. Comme l'expérience des conventions actuellement en vigueur en matière de désarmement l'a montré, nous devons en premier lieu créer une norme juridique, et ce n'est qu'ensuite qu'on peut adopter des mesures pratiques et juridiques concrètes aux fins de sa mise en œuvre. Les conventions sur les armes chimiques, les armes biologiques et les mines antipersonnel le prouvent.

L'Autriche appuie pleinement toutes les mesures juridiques et pratiques qui contribuent à la réalisation de l'objectif général d'un monde exempt d'armes nucléaires, notamment l'entrée en vigueur et l'universalisation du TICE, la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, la mise au point d'outils de vérification efficaces et nombre de mesures pratiques. Nous sommes convaincus que toutes ces mesures peuvent et doivent être appliquées simultanément à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant qui interdirait les armes nucléaires.

Il a toujours été clair qu'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires était indispensable pour instaurer à jamais un monde exempt d'armes nucléaires, indépendamment du processus choisi – il en va de même pour l'approche étape par étape. Qu'avons-nous donc à gagner en repoussant le début de ces négociations. Le désarmement nucléaire n'est-il pas urgent?

M. Van der Kwast (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite à mon tour présenter mes condoléances à la famille royale et au peuple thaïlandais suite au décès du Roi Bhumibol Adulyadej.

Durant le débat général, nous avons souligné l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est l'épine dorsale du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires (voir A/C.1/71/PV.6). Le TNP a été négocié à une époque où les arsenaux étaient développés, où des crises éclataient entre les superpuissances, où l'emploi d'armes nucléaires en période de conflit était régulièrement envisagé, et où une prolifération générale, en particulier en Europe, était imminente.

Le TNP, qui a été signé par 191 États Membres, a instauré la seule norme mondiale interdisant l'acquisition d'armes nucléaires. Il contient les seules obligations juridiquement contraignantes qui existent

dans le domaine du désarmement nucléaire. Il a limité le nombre total d'États détenteurs d'armes nucléaires et a servi de base à la réduction des arsenaux nucléaires dans le monde entier.

Toutefois, il ne s'agit pas seulement de la réduction d'armes nucléaires ou de la non-prolifération. La semaine dernière, deux hibakusha ont visité le Parlement de mon pays et ont rencontré mon ministre, ce qui nous rappelle que les réalisations du TNP ont contribué à l'édification d'un ordre mondial plus stable et plus sûr qui a permis d'éviter l'utilisation des armes nucléaires. Le TNP avait pour objectif d'empêcher la dévastation causée par une guerre nucléaire. Il a permis de nous épargner les horreurs d'un autre Hiroshima ou Nagasaki en partant du principe que l'humanité et la sécurité internationale, à l'instar de l'idéalisme et du réalisme, sont des concepts complémentaires : les deux faces d'une même médaille.

Certains affirment que le statu quo actuel est inacceptable. Toutefois, on ne peut guère dire que 70 ans de non-utilisation des armes nucléaires sont inacceptables. Certes, le statu quo est imparfait, ce qui signifie que nous avons du travail à faire. Un monde exempt d'armes nucléaires est le seul moyen de garantir qu'elles ne seront pas utilisées à nouveau. Aucun traité ni norme ni accord ne peut offrir le même niveau de protection. Une règle contre l'emploi des armes chimiques existait déjà en 1907, mais nous savons tous ce qui s'est passé durant la Première Guerre mondiale.

Toutes les sociétés ont intérêt à prévenir un scénario similaire avec des armes nucléaires. Aux Pays-Bas, cette vérité fondamentale sous-tend la mobilisation de notre parlement et de notre société civile sur la question, ce dont nous nous félicitons. Ainsi que l'a réaffirmé l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans son récent communiqué publié à l'issue du sommet de Varsovie, nous devons privilégier des initiatives et des mesures concrètes nous permettant de parvenir à un monde sans armes nucléaires, dans le plein respect de toutes les dispositions du TNP, y compris l'article VI, et dans le cadre d'une démarche progressive et vérifiable, qui promeuve la stabilité internationale et se fonde sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Qu'il me soit permis de souligner certains de ces éléments.

Premièrement, l'heure est venue d'œuvrer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'année dernière, la Commission a entériné l'important rapport (voir A/70/81)

adopté par consensus par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier. Toutefois, une fois de plus, la Conférence du désarmement n'a pu s'entendre en 2016 sur un programme de travail complet. C'est pourquoi nous appuyons fermement l'appel en faveur de la création de deux comités préparatoires en vue d'élaborer des recommandations sur les éléments nécessaires à un traité interdisant la production de matières fissiles, recommandations qui seraient ensuite présentées à la Conférence du désarmement pour négociation.

Deuxièmement, 20 ans se sont écoulés depuis l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a fait observer à l'occasion du vingtième anniversaire du Traité, le TICE est un élément fondamental pour le désarmement nucléaire et un pas en avant vers l'option zéro. En effet, le TICE est parvenu à fixer une norme mondiale contre les essais nucléaires, qui a été rendu possible par le fait que tous les États concernés ont souscrit au Traité et ont participé à sa négociation.

Les Pays-Bas se félicitent de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2310 (2016), qui demande à tous les États de s'abstenir de procéder à tout essai nucléaire et les exhorte à adhérer au TNP.

Le troisième élément important pour un monde doté d'armes nucléaires est la vérification. Ce ne sont pas seulement les États dotés de l'arme nucléaire qui exigeront une vérification du désarmement rigoureuse, mais nous aussi, États non dotés d'armes nucléaires, voulons les mêmes garanties. La mise au point des capacités de vérification est une mesure de confiance importante, car elle améliore les relations de travail entre les pays à de nombreux égards. Elle intègre également les États non dotés d'armes nucléaires dans le processus de désarmement nucléaire.

Nous avons récemment vu de nouvelles initiatives prometteuses en matière de vérification du désarmement, telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, et nous appuyons fermement l'appel lancé en faveur de nouveaux progrès dans ce domaine. Un monde exempt d'armes nucléaires exige l'interdiction complète et vérifiable des armes nucléaires. Un grand nombre de

pays estiment que le moment est venu de négocier un tel instrument, ou des parties de cet instrument, sous la forme d'une interdiction. Les Pays-Bas collaboreront de façon constructive avec ce groupe d'États en vue d'identifier les mesures que nous pouvons prendre pour parvenir à l'option zéro, ainsi que les éléments juridiques que nous pouvons appuyer. Cela signifie que nous devons examiner l'ensemble des initiatives, plans ou propositions dans un esprit d'ouverture.

Dans ce même esprit d'ouverture, je vais conclure ici vu que j'ai épuisé le temps qui m'était imparti. La version intégrale de ma déclaration sera distribuée aux membres.

M. Dzonzi (Malawi) (*parle en anglais*) : Le Malawi se joint à ceux qui l'ont précédé pour exprimer ses condoléances à la Thaïlande suite au décès de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej.

Le Malawi a toujours soutenu politiquement le désarmement nucléaire. À cette fin, nous avons appuyé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en participant aux conférences passées qui visaient à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité et en votant pour toutes les résolutions en faveur du désarmement nucléaire à la Première Commission de l'Assemblée générale.

Dans le cadre de ses efforts en faveur de l'élimination des armes nucléaires, le Malawi a accueilli un atelier national sur le TICE à Lilongwe en février 2006. À cet égard, nous affirmons notre détermination à parvenir à une interdiction des essais nucléaires à l'échelon mondial. Je voudrais également assurer la Commission de notre intention de coparrainer le projet de résolution visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire afin d'établir un mandat pour lancer en 2017 des négociations sur un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires et conduisant à leur élimination totale.

Ces dernières années, on a de plus en plus reconnu que les incidences humanitaires des armes nucléaires constituaient une source de préoccupation fondamentale à l'échelle mondiale et devraient être au cœur de toutes les délibérations sur le désarmement nucléaire et la prolifération. Cette question est désormais fermement inscrite à l'ordre du jour mondial. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 s'est dite profondément inquiète des conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait l'emploi d'armes

nucléaires. De même, la résolution 2011 du Conseil des délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a souligné les souffrances humaines incalculables associées à toute utilisation d'armes nucléaires et les conséquences pour le droit international humanitaire.

La Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires tenue à Oslo en 2013, et les Conférences qui ont suivi à Nayarit et à Vienne en 2014, ont offert une plateforme qui a permis d'engager un débat animé sur les incidences d'une explosion d'armes nucléaires. S'appuyant sur cette plateforme, l'Autriche a publié une déclaration visant à combler le vide juridique en ce qui concerne l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires, déclaration qui a été entérinée par au moins 127 États, dont le Malawi. La forte participation à ces conférences montre que les effets catastrophiques d'une explosion préoccupent et concernent tout le monde. Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait l'emploi d'armes nucléaires, il est plus que temps d'interdire ces armes, tout comme l'ont été les armes chimiques, les armes biologiques, les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions.

Il est dans l'intérêt de la survie même de l'humanité que les armes nucléaires ne soient plus jamais employées, quelles que soient les circonstances. On ne pourrait répondre de manière adéquate aux effets catastrophiques d'une détonation d'arme nucléaire, qu'elle résulte d'un accident, d'une erreur de jugement ou d'un acte intentionnel. Tous les efforts doivent être faits pour éliminer cette menace. Le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées est de les éliminer totalement.

Lors des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire à Genève, cette année, il est apparu clairement et sans l'ombre d'un doute qu'une majorité écrasante d'États étaient déterminés à entamer des négociations en 2017 sur un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. À la présente session de la Première Commission, nous demandons instamment aux gouvernements d'appuyer le lancement immédiat de la négociation sur un traité interdisant les armes nucléaires.

Le reste de ma déclaration peut être consulté sur PaperSmart.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :
Le texte intégral de la présente déclaration sera posté sur le site Web.

Le 18 juillet, la Chambre des Communes du Royaume-Uni s'est prononcée sur une motion présentée par le Gouvernement concernant la dissuasion nucléaire du Royaume-Uni. Par 472 voix contre 117, les membres de la Chambre, tous élus démocratiquement, ont voté pour. Je voudrais expliquer de façon plus détaillée trois éléments de la motion car ils concernent la position que nous adoptons sur le désarmement et sur les questions de la maîtrise des armements de façon plus générale.

Le premier élément, c'est la nécessité de conserver la dissuasion nucléaire du Royaume-Uni. L'imprévisible environnement sécuritaire international auquel nous faisons face aujourd'hui exige que nous conservions notre dissuasion nucléaire pour l'avenir prévisible. D'autres États continuent de posséder des arsenaux nucléaires et le risque de prolifération d'armes nucléaires est réel. Il est à craindre que des États utilisent leur capacité nucléaire pour nous menacer et limiter notre pouvoir de décision en cas de crise ou qu'ils parrainent le terrorisme nucléaire.

Les changements intervenus dernièrement dans le contexte sécuritaire international nous rappellent que nous ne pouvons pas exclure d'autres changements qui pourraient nous exposer et exposer nos alliés de l'OTAN à une grave menace. Ces deux dernières années, il y a eu une montée inquiétante tant de la rhétorique russe au sujet de l'utilisation des armes nucléaires que de la fréquence d'exercices nucléaires improvisés. Et il y a la menace que posent les pays qui cherchent activement à acquérir illégalement des capacités nucléaires. La Corée du Nord a fait clairement état de son intention de développer et de déployer une arme nucléaire et elle continue d'œuvrer en vue d'atteindre cet objectif, en violation flagrante de toute une série de résolutions du Conseil de sécurité.

Il y a aussi la question de la poursuite de la prolifération, qui pourrait conduire dans l'avenir à des menaces nucléaires que nous ne pouvons pas prévoir aujourd'hui. Notre dissuasion nucléaire a aidé au maintien de la paix entre les grandes puissances pendant des décennies. Y renoncer unilatéralement saperait notre sécurité et celle de nos alliés et ne contribuerait pas à améliorer la sécurité du Royaume-Uni. Conserver notre dissuasion nucléaire n'est pas essentiel que pour notre sécurité nationale, mais aussi pour la sécurité future

de nos alliés de l'OTAN. Tant que les armes nucléaires existeront, l'OTAN restera une alliance nucléaire.

Le deuxième élément a trait au remplacement des sous-marins. Je voudrais souligner que le remplacement des quatre sous-marins est nécessaire pour maintenir la position actuelle de notre dissuasion nucléaire. Il ne s'agit aucunement de renforcer nos capacités. Le vote ne change rien à l'importance des armes nucléaires dans notre doctrine sécuritaire. Nous n'utiliserons nos armes nucléaires que dans des conditions extrêmes de légitime défense, y compris de défense de nos alliés de l'OTAN. Et nous continuons de donner l'assurance que le Royaume-Uni n'emploiera ni ne menacera d'employer des armes nucléaires contre tout État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui n'en est pas doté. Cette assurance ne s'applique pas aux États qui violent concrètement ces obligations de non-prolifération.

Troisièmement, s'agissant de l'attachement du Gouvernement au désarmement, le Royaume-Uni est un État doté d'armes nucléaires responsable et, en tant que tel, il est déterminé à créer les conditions propices à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux obligations souscrites au titre du TNP. Nous jouons un rôle de chef de file dans la vérification du désarmement, de concert avec la Norvège et les États-Unis d'Amérique. Nous continuerons de faire pression en faveur de mesures essentielles pour le désarmement multilatéral, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le lancement de négociations couronnées de succès sur un traité interdisant les matières fissiles. Et, dans le cadre de l'action que nous menons conjointement pour renforcer la paix et la sécurité internationales et les perspectives du désarmement nucléaire, nous nous félicitons du débat entre les cinq membres permanents qui a eu lieu ce mois même sur la stabilité stratégique mondiale et sur nos doctrines nucléaires respectives.

Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes déterminés à ne garder que la quantité minimale de force destructrice nécessaire pour dissuader tout agresseur. En 2010, nous avons fait connaître pour la première fois la dimension totale de notre stock d'ogives nucléaires. L'année dernière nous avons honoré l'engagement que nous avons pris en 2010 de ramener le nombre d'ogives nucléaires déployées sur chaque sous-marin de 48 à 40. Nous ne garderons pas plus de 120 ogives opérationnelles disponibles et nous restons déterminés à réduire encore davantage notre

arsenal d'armes nucléaires à 180 ogives au plus d'ici au milieu de la prochaine décennie.

Nos assurances de sécurité négative concernant l'emploi et la menace d'emploi d'armes nucléaires, notre détermination à ne maintenir qu'une dissuasion minimale crédible, notre transparence concernant notre arsenal et la politique qui inspire nos déclarations contribuent toutes à faire du Royaume-Uni un État doté d'armes nucléaires responsable. Il y a d'autres facteurs aussi. Le Royaume-Uni maintient un niveau de dissuasion minimal crédible, avec un seul sous-marin Trident à la fois en patrouille, normalement en position de notification de feu sur plusieurs jours. Depuis près de 20 ans maintenant, les armes nucléaires du Royaume-Uni ont été dépointées. Nous avons observé volontairement un moratoire sur la production de matières fissiles entrant dans la production d'armes nucléaires depuis 1995 et avons déclaré la quantité de matières fissiles produite avant le début du moratoire. Nous sommes un fervent défenseur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous avons un système strict de comptabilisation et de contrôle des matières nucléaires militaires, fondé sur la législation britannique et sur les pratiques optimales du secteur. Et nous avons en cours un programme bien établi d'activités visant à protéger les réseaux de défense et les informations qu'ils détiennent contre les cyberattaques.

Nous restons déterminés à continuer d'œuvrer avec nos partenaires de la communauté internationale pour prévenir la prolifération, avancer en matière de désarmement nucléaire multilatéral et prendre des mesures concrètes pour aller vers un monde plus sûr et plus stable où les États dotés d'armes nucléaires sentent qu'ils peuvent s'en débarrasser. Comme, je l'espère, tout le monde l'aura compris d'après mes précédentes observations à la séance informelle, le Royaume-Uni ne pense pas qu'une interdiction de la possession ou de l'utilisation des armes nucléaires soit l'une de ces mesures. Nous nous opposerons au lancement de négociations sur un tel traité.

M^{me} Walder (Suède) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous adressons nos sincères condoléances à la famille royale de Thaïlande et au peuple thaïlandais suite au décès de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej.

Les armes nucléaires ne peuvent jamais être la base d'une sécurité durable pour l'humanité. Les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires sont bien connues et irréfutables.

La perspective de base de la Suède, comme celle de nombreux autres pays, est une perspective humanitaire. La sécurité et le bien-être de nos citoyens et de nos sociétés doivent être au cœur des délibérations de la Commission. Nous appuyons toute mesure juridique efficace qui ferait une différence et mènerait à un désarmement nucléaire significatif. Pour que les normes soient efficaces, elles doivent recueillir un appui suffisant, apporter une valeur ajoutée et être appliquées par les États. Nous devons aussi garder à l'esprit que le désarmement et la non-prolifération sont les deux faces d'une même pièce. Des progrès dans les deux domaines se renforcent mutuellement et contribueront à l'avènement d'un monde plus sûr – un monde exempt d'armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération doivent être perçus dans l'optique du développement global. L'année dernière, le monde a réussi à se réunir non pas une fois mais trois fois – à Addis-Abeba, à New York et à Paris – où il a conclu des accords mondiaux sur des questions fondamentales concernant notre avenir commun. La sécurité internationale fait bien partie de ces questions et ne peut être traitée séparément. Le désarmement nucléaire n'est donc pas une île isolée des événements mondiaux actuels; c'est un pilier fondamental de la sécurité internationale.

Certains pourraient arguer qu'en raison des défis sécuritaires mondiaux actuels, l'heure n'est pas au désarmement nucléaire. Mais si c'était plutôt l'inverse? Si les problèmes de sécurité auxquels le monde est actuellement confronté étaient dus au fait que les mesures et les engagements nécessaires en matière de désarmement et de non-prolifération n'ont pas été concrétisés?

Le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire a enrichi nos débats et fait preuve d'une ferme volonté de faire avancer le désarmement nucléaire, malgré l'absence de consensus sur son rapport (voir A/71/371). Toutefois, ce rapport contient des propositions importantes sur la voie à suivre. Dans ce contexte, nous remercions les auteurs du projet de résolution intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Ce projet de résolution revêt une grande importance, mais dans les faits, il n'est que le début d'un processus. Si cette résolution était adoptée, elle permettrait en effet de lancer des négociations en 2017 et vraisemblablement au-delà. Pour garantir la légitimité et l'efficacité de ce

processus, il est essentiel que ces négociations soient menées de manière inclusive, avec une participation la plus large possible.

D'une part, cette question est très claire. Notre objectif ultime est le désarmement conduisant à l'élimination totale des armes nucléaires. D'autre part, elle est extrêmement complexe. Le projet proposé constitue-t-il une méthode efficace pour atteindre cet objectif? C'est à la lumière de ces considérations que nous continuons d'examiner la question avec beaucoup d'attention. Nous espérons que les négociations à venir aboutiront à un résultat qui complétera et renforcera les instruments existants, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure le cadre juridique le plus important en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Il faut honorer d'urgence les obligations découlant du TNP et les engagements pris au cours des diverses conférences d'examen du Traité, notamment l'engagement sans équivoque souscrit par les États dotés d'armes nucléaires. Nous allons collaborer étroitement avec d'autres dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, une conférence qui ne doit pas échouer.

La Suède a fait le choix de promouvoir une politique féministe. Cette politique a également une incidence sur les questions dont nous sommes saisis au sein de la Commission. Des études récentes indiquent que les femmes sont plus vulnérables aux conséquences des explosions nucléaires que les hommes, et pourtant, les femmes sont toujours sous-représentées dans les instances multilatérales, en particulier celles qui ont trait aux politiques de sécurité. Avec l'Irlande, la Suède organisera mardi prochain une manifestation à l'occasion du lancement du dernier rapport sur le genre, le développement et les armes nucléaires, publié par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et l'International Law and Policy Institute. J'espère que nombreux seront les participants d'aujourd'hui à se joindre à nous.

Nous avons la responsabilité de renforcer la sécurité internationale en comblant les lacunes existantes au sein du cadre actuel de désarmement nucléaire grâce à des initiatives dynamiques et constructives. Nous exhortons tous les États à s'engager à s'acquitter de cette responsabilité fondamentale. Dans un monde caractérisé par des tensions croissantes, le statu quo représente un risque accru pour tous. Par conséquent, nous avons tous l'obligation d'explorer toutes les mesures susceptibles

de nous rapprocher de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je prie de nouveau les délégations de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à cinq minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

Je donne la parole à la représentante du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.13.

M^{me} Janjua (Pakistan) (*parle en anglais*) : En premier lieu, au nom du Gouvernement et du peuple pakistanais, je voudrais exprimer mes condoléances suite au décès du Roi de la Thaïlande. Dans son message de condoléances, notre premier ministre a déclaré que le monde a perdu un réformiste et le père de la grande nation thaïlandaise. Toute notre compassion et nos condoléances vont à nos frères et sœurs thaïlandais.

Alors que les conditions de sécurité aux niveaux international et régional continuent de se détériorer, l'objectif commun du désarmement nucléaire que nous nous sommes fixé à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement semble de plus en plus hors de portée. Cela est dû principalement au fait que les États dotés de l'arme nucléaire n'ont pas fait de progrès en vue de s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et essaient dans le même temps de détourner l'attention vers de nouvelles mesures de non-prolifération qui ne leur coûtent rien, pour promouvoir leurs intérêts objectifs stratégiques.

Cette situation a été aggravée par l'apparition d'exceptions aux normes et règles de non-prolifération en vigueur depuis longtemps, motivées par des considérations stratégiques et commerciales. Ces arrangements spéciaux sont non seulement le reflet d'une politique de deux poids deux mesures, mais contribuent également à la prolifération verticale de la part de ceux qui en bénéficient, ce qui porte atteinte à la stabilité stratégique régionale, exacerbe le sentiment d'insécurité et élargit le fossé entre détenteurs et non-détenteurs.

La plupart des États dotés de l'arme nucléaire continuent de s'opposer au lancement de négociations sur une convention globale sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement. Les doctrines de sécurité de ces pays n'excluent pas sans condition l'emploi d'armes nucléaires contre les États qui n'en sont pas dotés et par conséquent, ils continuent de faire obstacle aux négociations sur les assurances de sécurité négatives, à la Conférence du désarmement. Les asymétries qui

caractérisent les forces armées classiques, les capacités stratégiques et les systèmes d'armes avancés continuent de s'aggraver, alors même qu'un groupe d'États s'oppose aux efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Ces mêmes pays s'opposent également à ce qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires porte également sur les stocks existants, ce qui permettrait à ce traité de remédier aux asymétries régionales et mondiales et de contribuer au désarmement nucléaire.

La Conférence du désarmement est une partie essentielle, intégrale et indispensable du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Malheureusement, la Conférence du désarmement n'a pas répondu aux attentes ni justifié sa raison d'être, qui est le désarmement nucléaire. Durant la session de 2016 de la Conférence, il y a eu des tentatives sérieuses de reprendre les travaux sur les questions de fond, y compris sur le désarmement nucléaire. Le Pakistan se félicite de ces propositions et a mis tout en œuvre pour faciliter le consensus sur un programme de travail durant sa présidence de la Conférence du désarmement cette année. Le Pakistan a appuyé les programmes de travail proposés par le Nigéria, le Royaume-Uni, la Fédération de Russie et la Pologne. Nous sommes convaincus que ces propositions étaient prometteuses.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rebondir sur ce qu'a dit ma collègue suédoise. Nous sommes fiers d'avoir organisé une session spéciale sur le rôle des femmes dans le domaine du désarmement pendant notre présidence de la Conférence du désarmement. Les femmes occupent plusieurs postes importants relatifs à la sécurité et au désarmement au Pakistan. Par conséquent, nous estimons qu'il est important d'aborder ces questions dans les instances internationales.

Le sentiment de frustration suscité par la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire a donné lieu à un contre-mouvement qui essaie de réorienter le débat. Des questions fondamentales de sécurité sont entièrement exclues du débat sur le désarmement nucléaire dans le cadre de ces tentatives consistant à faire porter les échanges uniquement sur l'aspect humanitaire. Les préoccupations de sécurité existentielles des États sont injustement ignorées, ce qui ne fait que creuser les divisions. Les efforts visant à faire des progrès coûte que coûte en dehors de la Conférence du désarmement, sans consensus et sans associer tous les acteurs clefs, ne feront qu'exacerber

la situation et ne donneront pas lieu à des changements réels sur le terrain.

Il faut mettre en place un ordre international fondé sur des règles, équitable et non discriminatoire afin de promouvoir un programme global de désarmement. Cela ne sera possible que premièrement, en tenant compte des préoccupations en matière de sécurité de tous les États; deuxièmement, en faisant des progrès en matière de limitation et de réduction des armements stratégiques et classiques; troisièmement, en renforçant le régime international de non-prolifération grâce à des politiques objectives fondées sur des critères précis, en élaborant des traités équitables et non discriminatoires et en s'opposant aux exceptions motivées par des considérations stratégiques, politiques ou commerciales; et quatrièmement, en donnant aux États non dotés d'armes nucléaires des assurances de sécurité négatives.

Certains pays continuent d'être guidés par leur quête de domination militaire. Ils ont des capacités militaires classiques excessives. Le désarmement nucléaire doit être poursuivi de manière globale et intégrale, en respectant pleinement les principes convenus à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Pakistan appuie pleinement la résolution 70/30. Nous avons toujours appuyé l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires grâce à la conclusion d'une convention universelle, non discriminatoire et vérifiable sur les armes nucléaires, à la Conférence du désarmement.

La demande de garanties négatives de sécurité a été faite par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 60 afin d'obtenir la sécurité à laquelle ils ont droit en vertu de la Charte des Nations Unies. Au cours de la présente session, le Pakistan présentera, au nom d'un grand nombre d'États coauteurs, son projet de résolution habituel, intitulé « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes » (A/C.1/71/L.13). Nous espérons qu'il sera adopté avec le plus large appui possible.

M. Ahsan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration qui a été prononcée dans le cadre du présent débat thématique par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.10). Toutefois, nous tenons à faire quelques observations à titre national.

Avant d'aller plus loin, je tiens à présenter nos sincères condoléances et à dire toute notre sympathie au

Gouvernement et au peuple thaïlandais suite au décès du Roi Bhumibol Adulyadej.

Les armes nucléaires représentent la plus grande menace qui pèse sur la sécurité de l'ensemble de l'humanité. Selon nous, la paix et la sécurité internationales ne peuvent reposer sur une stabilité stratégique fondée sur la dissuasion nucléaire, car cette notion implique une méfiance réciproque entre les grandes puissances internationales et va incontestablement à l'encontre de notre objectif d'un désarmement général et complet. À mesure que le monde prend davantage conscience des conséquences humanitaires des armes nucléaires, les inquiétudes augmentent quant au risque que ces armes soient malencontreusement utilisées, par accident ou suite à une erreur de calcul. La menace de voir des armes nucléaires et matières connexes tomber entre les mains de terroristes ou d'autres acteurs non autorisés ne fait que renforcer notre préoccupation face à l'existence de ces armes et d'autres armes de destruction massive.

Le Bangladesh observe avec préoccupation les divergences croissantes qui enveniment les discussions en cours dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il convient d'effacer l'échec de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, qui n'a pas réussi à parvenir au consensus, dans l'intérêt des objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération, qui se renforcent mutuellement. Dans ce contexte, nous exprimons notre vive préoccupation après les récents essais nucléaires menés par un État Membre et continuons d'exhorter à la retenue et à la désescalade des tensions dans la région concernée.

Comme d'autres, nous sommes déçus que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur, même 20 ans après son adoption. Nous espérons que la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité insufflera un regain d'élan en faveur de l'universalisation du Traité et nous nous félicitons que le Myanmar et le Swaziland l'aient récemment ratifié. Les incertitudes qui entourent le régime juridique en vigueur se reflètent dans la longue paralysie du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment à la Conférence du désarmement. Le Bangladesh continue d'appuyer toute proposition constructive et viable pour sortir de l'impasse et faire avancer les travaux sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Nous soulignons la nécessité à la fois de faire fond sur la Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire

tenue en 2013 et de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale pour faire le point de la situation et tracer clairement la voie à suivre. Nous continuons à nous associer à l'appel en faveur de l'ouverture et de la conclusion rapides, à la Conférence du désarmement, de négociations sur une convention globale consacrée à toutes les questions relatives aux armes nucléaires. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les travaux sur un instrument juridiquement contraignant offrant aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires par les États qui en sont dotés restent otages de la dynamique d'ensemble au sein de la Conférence du désarmement. Nous appuyons, sur le principe, toute initiative ouverte, transparente et crédible visant à avancer dans l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, à condition que la primauté de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement soit respectée.

Nous considérons que la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, en application de la résolution 70/33, peut être un moyen de contourner l'impasse à la Conférence du désarmement. Le rapport du Groupe de travail (voir A/71/371), adopté à une écrasante majorité et présenté en début de séance par l'Ambassadeur Thani Thongphakdi, appelle à prendre des mesures concrètes pour commencer les négociations sur un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires et conduisant à leur élimination, ce à quoi notre délégation est favorable. Nous avons également conscience de la nécessité de prendre des mesures juridiques supplémentaires pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, ce qui permettrait d'éliminer le risque que des armes nucléaires soient utilisées et renforcerait la transparence autour de ces armes. C'est pourquoi, nous faisons part de notre appui de principe au nouveau projet de résolution sur la vérification du désarmement nucléaire dont est saisie la Commission.

Pour terminer, nous considérons qu'il est indéniablement judicieux que l'Assemblée générale renouvelle son attachement à l'Engagement humanitaire en faveur du désarmement nucléaire et à l'élimination des armes nucléaires, à l'heure où nous nous efforçons de garantir un avenir durable pour notre planète et pour ses peuples.

M^{me} Sehayek-Soroka (Israël) (*parle en anglais*) :
Je voudrais en premier lieu présenter nos sincères condoléances au Royaume de Thaïlande et à son peuple suite au décès de leur souverain.

Je vais lire une version abrégée de ma déclaration. Le texte intégral sera disponible sur le site Web de la Première Commission.

Israël a toujours mené, dans le domaine nucléaire, une politique marquée par la retenue et le sens des responsabilités, compatible avec les objectifs et principes qui sous-tendent le régime de non-prolifération. En conséquence, et dans la mesure du possible, Israël souscrit aux normes internationales en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires ou s'en rapproche toujours davantage. Israël a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en 1996 et participe activement à l'élaboration de tous les éléments du régime de vérification du Traité. À cet égard, Israël transmet les données de ses stations sismiques certifiées au Centre international de données, obligation dont certains États de la région ne se sont malheureusement pas encore acquittés. Israël a été l'un des coauteurs de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité sur le TICE, ce qui illustre clairement notre appui au Traité. Nous avons espéré que la résolution serait adoptée par consensus au sein du Conseil, mais ce ne fut malheureusement pas le cas.

Israël s'inquiète lui aussi de la possibilité que des sources radioactives soient utilisées pour commettre des actes de terrorisme. Nous sommes fermement convaincus que ces matières doivent rester sous le contrôle total des autorités compétentes et être utilisées de manière appropriée. Le problème de la sécurité nucléaire doit être traité non seulement au niveau national, mais aussi par le biais de la coopération et de la coordination régionales et mondiales. À cet égard, Israël a maintes fois fait part de sa volonté de coopérer avec tous les États du Moyen-Orient, quels qu'ils soient, pour renforcer la sécurité et la sûreté nucléaires.

Face à cette menace, Israël a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et adhéré à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, ainsi qu'à son amendement de 2005, qui est récemment entré en vigueur. En outre, Israël est membre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont il apprécie l'approche concrète s'agissant de la mise en oeuvre d'outils de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Israël a souscrit au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives promulgué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous contribuons à la base de données sur le trafic nucléaire de l'AIEA et participons au Comité des orientations sur la sécurité nucléaire de l'AIEA (NSGC). Israël est conscient qu'il importe d'associer les outils juridiques internationaux et les politiques de contrôle des exportations, et a adopté une politique d'adhésion au NSGC depuis 2004, ainsi qu'aux autres régimes relatifs aux fournisseurs. Les articles inscrits sur les listes de contrôle de ces régimes sont intégrés au mécanisme israélien de contrôle des exportations, qui tient également compte des amendements apportés à ces listes.

Israël attache de l'importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et reconnaît la contribution qu'il apporte au régime de non-prolifération. Dans le même temps, il est clair que le TNP ne permet pas de lutter comme il se doit contre la poursuite délibérée de programmes nucléaires militaires clandestins par des États ayant peu ou pas d'égard pour les obligations juridiques internationales qu'ils ont contractées.

Ce problème n'est nulle part plus évident qu'au Moyen-Orient. Quatre des cinq cas de non-respect du TNP viennent de notre région – l'Iran, l'Iraq, la Syrie et la Libye – et le cinquième, à savoir la République populaire démocratique de Corée, qui est en soi une source de grave préoccupation, est très impliqué dans la prolifération vers le Moyen-Orient. Israël s'est associé à la communauté internationale pour condamner les récents essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et faire part de sa préoccupation face au danger que représente la République populaire démocratique de Corée pour la stabilité régionale et mondiale.

Malheureusement, et en dépit de son importance, le TNP n'a pas empêché cet État Membre de violer allègrement ses obligations et n'a pas suffi à remédier aux violations une fois qu'elles ont été découvertes. L'Iran, qui reste la principale menace au Moyen-Orient et au-delà, est un cas d'école – en dépit de l'accord conclu entre l'Iran et les cinq plus un. Le TNP n'est pas parvenu à empêcher l'Iran de continuer à développer son programme nucléaire du fait des dissimulations et de la duplicité de ce pays. Lorsque les violations commises par l'Iran ont fini par être découvertes, le TNP ne

disposait pas des outils nécessaires pour les reconnaître et les traiter en conséquence.

Israël a toujours appuyé une approche pragmatique et réaliste dans les domaines de la sécurité régionale et de la maîtrise des armements. Notre approche est fondée sur notre conviction que les nombreuses préoccupations de sécurité de tous les pays de la région doivent être prises en compte et abordées de manière réaliste dans le cadre d'un dialogue régional. Cette entreprise doit être fermement ancrée dans le contexte régional pour être réaliste et efficace.

Malheureusement, à ce jour, aucun dialogue régional sur la sécurité n'est en cours au Moyen-Orient, et il n'existe aucune instance chargée d'élaborer des mesures de confiance et d'apaiser les tensions. Pour sa part, Israël a souvent fait part de son attachement à un dialogue sincère et ouvert avec les pays voisins sur toutes les questions de sécurité régionale. En conséquence, en 2013 et 2014, Israël a participé à cinq cycles de consultations multilatérales de haut niveau convoquées en Suisse par l'ancien Sous-Secrétaire d'État finlandais à la politique étrangère et à la sécurité, M. Jaakko Laajava. Tandis qu'Israël a démontré son attachement sincère au processus de dialogue direct et de renforcement de la confiance dans la région, ses voisins arabes ont malheureusement préféré investir leurs efforts dans la poursuite de projets de résolution semant la division, notamment celui intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », soumis à la Première Commission pour examen chaque année.

Dans le même esprit, Israël a été déçu de constater que ce projet de résolution a une fois de plus été présenté cette année, et que la seule modification substantielle qu'ont apporté les auteurs à son contenu a été de supprimer la notion « d'arrangements librement conclus » – un changement qui constitue d'une part un contraste évident avec le principe reconnu par les directives de la Commission du désarmement adoptées en 1999 en ce qui concerne la création de zones exemptes d'armes nucléaires, et qui, d'autre part, éloigne davantage les parties d'une collaboration directe ou de toute tentative d'élaborer des arrangements.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica regrette l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous regrettons qu'après l'adoption du plan d'action en 2010, la concrétisation des engagements liés au désarmement nucléaire continue de figurer loin derrière ceux liés à la

non-prolifération et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La non-prolifération nucléaire s'inscrit dans le droit fil du désarmement nucléaire, et tous deux sont indispensables à la mise en œuvre effective du TNP.

Le Costa Rica appelle à un équilibre entre ces deux piliers, car le TNP n'a pas permis de réaliser cet objectif. Les nations qui portent le plus vif intérêt à l'interdiction des armes nucléaires sont celles qui n'en ont pas, car elles sont convaincues que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être fondées sur une doctrine de dissuasion nucléaire et de destruction mutuelle garantie.

Aujourd'hui plus que jamais, ces politiques posent clairement une menace à la survie de l'humanité. La responsabilité du désarmement nucléaire n'incombe pas uniquement aux pays dotés d'armes nucléaires, mais également au reste de la communauté internationale. Ce ne sont pas les États dotés d'armes nucléaires qui prônent leur élimination totale. Au contraire, ces États ne respectent pas leurs obligations internationales en la matière. Il est clair que ce sont les États non dotés d'armes nucléaires qui sont convaincus qu'il est urgent de réaliser un désarmement nucléaire universel. En collaboration avec des organisations de la société civile, nous avons plaidé pour l'élimination totale des armes nucléaires, l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Concernant ce dernier, il est frustrant que 20 ans après son adoption, il ne soit toujours pas entré en vigueur.

Le Costa Rica est donc vivement préoccupé par le peu de progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire et par les déclarations affirmant et même appuyant le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Cette situation nuit non seulement à la crédibilité du Traité, mais aussi au maintien de la paix et de la sécurité internationales, car elle est de nature à favoriser la prolifération. À cet égard, le Costa Rica promeut sans relâche diverses initiatives et a présenté à Genève une proposition visant à interdire les armes nucléaires dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les conclusions et recommandations des trois sessions du Groupe de travail, qui est chargé d'élaborer des propositions de fond en vue d'adopter des mesures

juridiques concrètes visant à conserver un monde exempt d'armes nucléaires.

Par ailleurs, nous accueillons avec satisfaction le rapport adopté durant la session tenue en août (voir A/71/371), qui recommande à l'Assemblée générale de convoquer en 2017 une conférence afin de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant l'arme nucléaire. Nous sommes convaincus que cette option est la plus viable en vue d'une action immédiate. Un instrument de cette nature aurait une incidence politique et juridique réelle dans le cadre du débat sur le désarmement nucléaire.

Avec cet objectif à l'esprit, le Costa Rica exhorte les pays à parrainer et appuyer le projet de résolution intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Nous appelons la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures irréversibles aux fins de l'interdiction, en vue de l'élimination complète et vérifiable des armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/71/L.10, A/C.1/71/L.11 et A/C.1/71/L.12.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.10), et elle présente ses condoléances à la délégation thaïlandaise après le décès du Roi de Thaïlande.

L'attachement de l'Inde à un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable selon un calendrier précis est ferme et constant, comme le montre le document de travail que nous avons présenté à la Conférence du désarmement. Conformément à la résolution 68/32, l'Inde appuie la proposition du Mouvement des pays non alignés visant à lancer des négociations à la Conférence du désarmement en vue de l'adoption d'une convention globale sur les armes nucléaires. L'Inde s'est associée au Groupe des 21 dans un document de travail présenté cette année. Sans préjudice de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous appuyons la tenue à la Conférence du désarmement de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui répond aux intérêts nationaux de l'Inde en matière de sécurité. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations

sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négociateur (voir A/70/81), confirme que le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé restent la meilleure base des futures négociations devant s'engager. Nous ne sommes pas favorables au choix d'une autre instance un vue de négociateur un tel traité.

La position de l'Inde en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est bien connue et n'a pas besoin d'être réitérée. Il n'est pas question que l'Inde adhère au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Dans le même temps, nous appuyons le renforcement des objectifs mondiaux de non-prolifération. L'Inde est déterminée à contribuer au renforcement de la non-prolifération, notamment en participant aux régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Cette année, l'Inde a adhéré au Régime de contrôle de la technologie des missiles et souscrit au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques.

La communauté internationale a un intérêt vital à empêcher les terroristes de se procurer des armes nucléaires et autres matières et technologies sensibles et à isoler les États qui accueillent des terroristes sur leur territoire et leur fournissent un appui. La communauté internationale doit adopter une position commune contre ceux qui se livrent volontiers à des menaces nucléaires ou bénéficient de liens clandestins en matière de prolifération.

Des réunions récentes sur les incidences humanitaires des armes nucléaires ont généré un intérêt considérable en faveur de la lutte contre la plus grave menace à la survie de l'humanité, à savoir l'utilisation d'armes nucléaires. L'Inde a participé à certaines de ces réunions dans l'espoir qu'elles permettraient de lancer une dynamique visant à accroître les restrictions concernant l'emploi de telles armes. Notre position reste que ce processus doit être ouvert et ne pas causer de tort au dispositif de désarmement international. En termes de contenu, il doit promouvoir une progression concrète vers la réalisation du désarmement nucléaire. Nous espérons que les délibérations de la Première Commission sur le désarmement nucléaire seront constructives, notamment avec les parrains de ces initiatives. Nous avons par le passé collaboré avec un grand nombre de ces pays au sein du Mouvement des pays non alignés et en dehors.

Au nom de ses auteurs, l'Inde voudrait présenter le projet de résolution, intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires », publié sous la cote A/C.1/71/L.10. Soumis pour la première fois en 1982, le texte est l'une des plus anciennes résolutions de la Première Commission et reflète notre conviction qu'un instrument juridiquement contraignant interdisant l'utilisation ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires contribuera au processus de délégitimation progressive de ces armes. En tant que tel, il est solidement ancré dans la tradition humanitaire du désarmement nucléaire et bénéficie depuis de nombreuses années de l'appui d'une grande majorité des États Membres. Nous exhortons les États qui continuent à voter contre le projet de résolution à reconsidérer leur position pour la mettre en conformité avec leur appui déclaré à l'interdiction des armes nucléaires.

Le projet de résolution, intitulé « Réduction du danger nucléaire », publié sous la cote A/C.1/71/L.11, souligne la nécessité de procéder à un réexamen des doctrines nucléaires et de prendre des mesures pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, notamment en levant l'état d'alerte des armes nucléaires et en les dépointant. Nous nous félicitons de la prise de conscience accrue au sein de la communauté internationale ainsi que des objectifs énoncés dans le projet de résolution visant à éviter l'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires.

Le projet de résolution, intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive », publié sous la cote A/C.1/71/L.12, bénéficie d'un appui solide et d'un grand nombre d'auteurs, et reflète les préoccupations persistantes de la communauté internationale concernant les risques posés par l'accès de terroristes à des armes de destruction massive. La résolution énumère un certain nombre de mesures à prendre aux niveaux national et international pour contrer cette menace. Nous espérons que la Première Commission adoptera le projet de résolution par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que le premier droit de réponse sera limité à 10 minutes et le second à cinq minutes.

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour

exprimer nos plus profondes et sincères condoléances suite au décès de S. M. le Roi de Thaïlande.

Il y a un pays représenté dans cette salle, le Royaume-Uni, qui a attaqué directement la République populaire démocratique de Corée. J'informe la Première Commission que, du 4 au 10 novembre 2016, les États-Unis et la Corée du Sud commenceront à mener des manœuvres militaires conjointes ciblant la République populaire démocratique de Corée. Comme on le sait, ces manœuvres sont totalement différentes de par leur nature, leur caractère et leur ampleur – à tous égards – que celles d'autres pays, parce que leur objectif est le changement de régime. Ces deux pays le font de manière ouverte et ne dissimulent pas leurs intentions.

En ce moment-même, comme je l'ai déjà dit, une manœuvre navale se déroule à l'est et à l'ouest de la péninsule coréenne, avec le *USS Ronald Reagan*, un porte-avions nucléaire qui accompagne une flotte de navires de guerre équipés des armes les plus perfectionnées et ayant comme cibles pour ses frappes de précision les bureaux du dirigeant suprême de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que des installations nucléaires et des bases de missiles balistiques et stratégiques. Cette manœuvre ne fait qu'aggraver une situation déjà dangereuse et extrêmement explosive. Nul ne peut prédire quand cette manœuvre franchira la ligne qui déclenchera une véritable guerre. Bien que personne ne sache quand nous entrerons dans cette phase, il est clair qu'ils sont prêts à le faire.

À l'heure actuelle, un autre exercice est en cours de préparation avec la participation du Royaume-Uni, ce qui est un comportement très périlleux et revient à jeter de l'huile sur le feu dans la région la plus dangereuse du monde. La participation du Royaume-Uni aggravera les menaces croissantes qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne, ce qui aboutira à remettre en question la paix et la sécurité dans le monde. Le Royaume-Uni était le pays qui, pendant la guerre de Corée, a envahi la République populaire démocratique de Corée avec les États-Unis. En participant à la guerre, elle a causé la mort de ses soldats innocents. La Commission sait-elle combien de soldats sont morts pendant la guerre de Corée? A-t-elle oublié cette leçon importante?

Le Royaume-Uni a également participé aux opérations de changement de régime en Iraq, créant la situation à l'origine de la crise de réfugiés qui s'est propagée dans le monde entier, causant de graves

problèmes. Là encore, le Royaume-Uni a oublié la leçon. Dans la situation actuelle, la République populaire démocratique de Corée se trouve face à des dangers et des menaces accrus, ce qu'elle ne pourra jamais accepter passivement.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple thaïlandais suite à la disparition de leur roi.

L'entité israélienne a rejeté les appels lancés par la plupart des États Membres de l'ONU pour qu'elle adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette entité viole tous les traités relatifs aux armes de destruction massive et n'est partie à aucun d'entre eux. L'entité israélienne rejette la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. L'entité israélienne constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, pas seulement pour la région du Moyen-Orient. Les missiles balistiques israéliens capables de porter des têtes nucléaires peuvent atteindre des zones bien au-delà de la région du Moyen-Orient.

Dans cette enceinte, nous demandons à tous les États du monde de faire pression sur l'entité israélienne pour qu'elle respecte les résolutions de la légitimité internationale, y compris celles du Conseil de sécurité, et adhère au TNP en tant qu'État partie non doté d'armes nucléaires, après le placement de toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le terrorisme israélien, en particulier celui émanant d'armes nucléaires de tout type, représente le plus grand danger pour notre région et pour le monde entier.

M. Hall (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis exercent leur droit de réponse aux déclarations faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Les manœuvres militaires conjointes que menons annuellement sont transparentes et axées sur la défense et sont menées régulièrement et ouvertement sous le commandement des forces combinées depuis près de 40 ans. Elles visent à renforcer notre capacité à défendre la République de Corée, protéger la région et maintenir la stabilité dans la péninsule coréenne. Ces manœuvres démontrent clairement l'engagement des États-Unis en faveur de l'alliance. Notre détermination à défendre nos alliés, notamment la République de Corée et le Japon, face à de telles menaces demeure à

toute épreuve. Nous restons prêts à nous défendre et à défendre nos alliés en recourant à tous les moyens dont nous disposons.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Il y a deux façons de réagir à la déclaration faite par le délégué nord-coréen. D'abord, du point de vue de la procédure, je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'un droit de réponse, cela reste à déterminer. Ensuite, je voudrais rectifier certains faits auxquels le représentant de la République populaire démocratique de Corée a fait allusion dans sa déclaration, même si on ne sait pas très bien s'il parlait par conviction ou par aveuglement. Tout d'abord, s'agissant de savoir qui a envahi qui, nous savons tous qui a fait quoi aux premières heures d'un dimanche paisible, le 25 juin 1950.

Les membres de la délégation de la République populaire démocratique de Corée ont beau essayer d'intoxiquer l'esprit de ceux qui ne partagent pas leur logique, une chose est sûre ils n'arrivent qu'à s'intoxiquer eux-mêmes. Personne ici dans cette salle ne les écoute.

Toutefois, il y a dans tout cela quelque chose qui fait sens. Le représentant nord-coréen a dit que la « péninsule coréenne est l'une des zones les plus dangereuses au monde ». Nous savons qui fait de la péninsule coréenne l'endroit le plus dangereux au monde. Je demande à la République populaire démocratique de Corée de cesser immédiatement de proférer des paroles de menaces dans cette enceinte.

M. Fares (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais avant toute chose adresser mes sincères condoléances au peuple thaïlandais suite au décès du Roi Bhumipol.

La Libye respecte le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et l'initiative prise par mon pays le 16 décembre 2003 de se débarrasser volontairement de tous les équipements et programmes servant à la production d'armes interdites sur le plan international contribue aux efforts de non-prolifération et doit donc être un exemple à suivre.

M. Pollard (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre à ce que vient de dire le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Le représentant de ce pays a laissé entendre que le Royaume-Uni était en train de compromettre la paix et la sécurité par ses actions. Je voudrais rappeler que ce sont les programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée

qui représentent la seule vraie menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région et assombrissent les perspectives d'une paix durable dans la péninsule coréenne. Nous continuerons d'appeler avec insistance la République populaire démocratique de Corée à reprendre des pourparlers multilatéraux crédibles et sincères sur son programme nucléaire et à respecter les obligations qu'elle a souscrites au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je demande aussi à la République populaire démocratique de Corée de se conformer aux différentes résolutions du Conseil de sécurité la concernant.

M. Ri Tong Li (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Les États-Unis essayent encore une fois d'induire en erreur la Première Commission et le reste du monde. La déclaration de son représentant est truffée de mensonges et ne reflète pas la réalité des choses.

Il y a quelques jours, j'ai cordialement invité le représentant des États-Unis à remonter à l'origine de l'incendie qui embrase toute la péninsule coréenne. Pour justifier leurs actions, les États-Unis affirment que l'exercice militaire qui est organisé chaque année relève de la routine. L'accumulation massive d'armes nucléaires qui est actuellement en cours est tout sauf une routine. Des moyens stratégiques de tous types, notamment le porte-avions *U.S.S Ronald Reagan* et d'autres – il y en a plusieurs et ils changent constamment de nom, chaque année, à vrai dire – sont mobilisés sous couvert de cet exercice. Ils font venir des sous-marins capables de lancer des armes nucléaires. Ils ramènent des bombardiers stratégiques – des bombardiers nucléaires stratégiques B-1B – qu'ils ont récemment fait voler près de nos frontières, près de la ligne de démarcation militaire. Je répète : ils font voler des bombardiers stratégiques B-1B chargés d'armes près de nos frontières.

Les États-Unis d'Amérique continuent de parler de routine – une routine à laquelle ils se livrent chaque année depuis 40 ans. C'est un argument ridicule. Face à la menace grandissante, nous n'avons pas d'autre choix que d'opter pour le nucléaire. Voilà pourquoi nous sommes devenus une puissance nucléaire. Nous avons modifié notre statut et sommes devenus un État doté de l'arme nucléaire, et donc en meilleure position stratégique, tout comme les États-Unis. Tant que les États-Unis continueront de menacer la République populaire démocratique de Corée avec des armes nucléaires, nous continuerons de renforcer

qualitativement et quantitativement nos forces nucléaires, conformément à notre politique nationale, qui est d'aller vers le nucléaire.

En ce qui concerne la déclaration du représentant du Royaume-Uni, je voudrais lui reposer encore une fois la même question. Si des gangsters entreposent une quantité énorme d'armes nucléaires juste à votre porte, qu'est-on supposé faire? Peut-on dire autre chose que « nous allons prendre des mesures pour nous défendre »?

Pour ce qui est de la guerre de Corée, n'étant pas partie à la Convention d'armistice en Corée, la République de Corée et son représentant ne sont pas habilités à en parler.

M. Hall (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Par ses tirs de missiles, ses essais nucléaires et

son non-respect des résolutions du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée est celle qui menace la paix dans la péninsule coréenne et dans la région. Nous continuons de demander à la République populaire démocratique de Corée de cesser ses actes de déstabilisation et ses menaces et de remplir ses obligations et ses engagements internationaux. Les dernières observations du représentant de ce pays sont sans lien avec la réalité.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement dire que nous réfutons catégoriquement tout ce que vient de dire le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Il en connaît les raisons. Plus il parle, plus ses propos paraissent délirants. Nous le savons tous.

La séance est levée à 18 h 10.